

Stratégie à l'endroit des aires protégées du Yukon doivent respecter ou compléter la démarche des revendications territoriales.

L'Accord de principe sur la revendication territoriale globale et l'autonomie gouvernementale des Dogribs fut signé en janvier 2000. Pour certaines régions, le

calendrier de présentation de futurs projets de conservation dépendra grandement du règlement de la revendication territoriale et des droits fonciers issus de traités.

Nouveaux Parcs dans le Nord est organisé par région visée par une revendication territoriale ou un règlement. Ces régions sont

indiquées sur la carte à la page 1.

Nouveaux parcs dans le Nord a son propre site Internet au www.newparksnorth.org/index_f.htm

Gordon Hamre, rédacteur adjoint

Judi Cozzetto, rédactrice adjointe

Revendications territoriales des Autochtones

Note de la rédaction : l'article qui suit contient des renseignements puisés dans différentes sources gouvernementales. Il s'agit d'un bref exposé sur les revendications territoriales des Autochtones et il est destiné aux personnes qui ne sont pas très au fait de ces questions. Il a déjà paru dans des éditions précédentes de Nouveaux parcs dans le Nord et s'est avéré être l'article le plus populaire. Nous y avons apporté quelques changements cette année pour tenir compte des changements touchant principalement le Parc national Wood Buffalo.

Aperçu général

Au Canada, les concepts de common law de droit ancestral et de titre ancestral sont reconnus par les tribunaux. Les droits ancestraux actuels des peuples autochtones sont eux aussi reconnus et confirmés au paragraphe 35(1) de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

La politique du gouvernement fédéral sur les revendications territoriales a évolué en fonction des décisions des tribunaux. Le premier énoncé de politique en ce domaine a été proposé en 1973 à la suite d'une décision de la Cour suprême du Canada, la décision Calder, qui reconnaît l'existence du titre ancestral en droit canadien. Question de

préciser certaines incertitudes créées par la décision, le gouvernement fédéral annonça alors son intention de négocier des règlements de revendication territoriale, qu'il classa en deux catégories :

1. **les revendications globales** - fondées sur des droits et des titres ancestraux permanents n'ayant fait l'objet d'aucun traité ni d'aucun autre instrument légal; et
2. **les revendications particulières** - découlant du présumé non-respect de traités signés avec les Indiens ou d'autres obligations légales, ou de la mauvaise administration des terres et des autres biens prévus en vertu de la *Loi sur les Indiens* ou d'ententes officielles.

Ces dernières années ont vu naître une troisième catégorie de revendication territoriale. Sans nom pour le moment, cette catégorie vise surtout à régler des griefs formulés par des peuples autochtones. Leurs griefs s'inscrivent dans l'esprit des politiques sur les revendications globales et particulières, mais ils ne répondent pas à de rigoureux critères d'acceptation.

Revendications globales

La négociation des revendications globales vise

principalement à conclure des ententes avec les peuples autochtones pour lever les ambiguïtés légales associées au concept des droits ancestraux en common law. L'objectif est de négocier des traités modernes qui, en plus de définir clairement les droits sur les terres et les ressources, précisent à l'intention des gouvernements et des tiers les droits ancestraux et les avantages pour les Autochtones en les codifiant dans des ententes de règlement protégées par la Constitution.

Les ententes globales de règlement de revendications territoriales précisent un large éventail de droits et d'avantages accordés aux groupes visés. Il peut s'agir de titres de pleine propriété de certaines terres, de droits de chasse garantis, de participation à la gestion des terres et des ressources à la grandeur de la région visée dans l'entente, de compensations financières, du partage des recettes générées par l'exploitation des ressources et finalement de mesures pour stimuler le développement économique.

Lorsqu'un parc national est créé dans une région visée par un règlement de revendication territoriale, le groupe visé par

ce règlement peut continuer à exercer ses activités traditionnelles de chasse et de pêche à l'intérieur des limites de l'aire protégée. Le groupe visé peut également mettre sur pied un conseil de gestion, formé de représentants de la communauté autochtone et du gouvernement, pour conseiller la ministre sur la gestion du parc national. En dernier lieu, toute entente conclue par suite d'un règlement d'une revendication territoriale prévoit les perspectives de développement économique dont le groupe pourra tirer avantage par suite de la création d'un parc national. Il peut s'agir de perspectives d'emploi ou de contrats.

En décembre 1986, par suite d'une longue série de consultations auprès de groupes autochtones, le gouvernement fédéral annonça des changements importants à sa politique relative aux revendications territoriales. Les principaux changements portent sur l'élaboration de solutions de rechange à l'extinction générale des droits ancestraux; l'ajout des droits d'exploitation de la faune marine dans les ententes de règlement; le partage des recettes générées par l'exploitation des ressources; et la participation des Autochtones aux décisions touchant l'environnement. Outre la négociation de plans de mise en oeuvre à inclure dans les ententes définitives, la politique de 1986 prévoit également l'établissement de mesures provisoires visant à protéger les intérêts des Autochtones pendant les négociations.

En 1997, la décision *Delgamuukw* de la Cour suprême a provoqué des appels

venant des collectivités autochtones qui demandaient à ce qu'on réexamine la politique relative aux revendications globales. C'est la première fois qu'une décision de la Cour suprême du Canada traite en profondeur de la question du droit ancestral.

La question d'autonomie gouvernementale peut se négocier parallèlement aux revendications territoriales globales ou en même temps que celles-ci. Le gouvernement fédéral est même prêt à envisager une protection constitutionnelle de certains aspects de l'autonomie gouvernementale lorsque les parties sont d'accord. L'autonomie gouvernementale doit se négocier conformément à la politique adoptée en 1995 dans le *Cadre pour l'application du droit inhérent et la négociation de l'autonomie gouvernementale*.

Revendications particulières et droits fonciers issus de traités

Les revendications particulières ont trait au respect des traités et à l'administration des terres comprises à l'intérieur des réserves indiennes, des fonds de bandes et d'autres biens par le gouvernement fédéral. L'objectif principal du gouvernement en ce qui a trait aux revendications particulières est de s'acquitter de ses obligations légales envers les Premières nations.

Les droits fonciers issus de traités forment une vaste catégorie de droits se rapportant principalement à un groupe de traités conclus avec les Premières nations, pour la plupart dans les provinces des Prairies. Ces Premières nations n'ont pas toutes reçu les terres qui leur avaient été promises. Les revendications des Premières nations concernant ces droits non satisfaits sont appelées revendications fondées sur les

droits fonciers issus de traités et elles font l'objet de négociations séparées des autres revendications particulières.

À l'heure actuelle, Parcs Canada participe à des discussions sur les droits fonciers issus de traités dans le dossier du Parc national Wood Buffalo. La Première nation de Salt River a indiqué qu'elle souhaitait inclure dans ces négociations la sélection des terres dans le parc national Wood Buffalo. En 1997, la ministre du Patrimoine canadien a accepté de prendre cette demande en considération. La Première nation de Salt River s'apprête à se diviser en deux : la Première nation de Salt River et la Première nation de Smith's Landing. Ces deux nations négocient présentement chacune de leur côté avec le gouvernement du Canada la question de leurs droits respectifs issus de traités. La Première nation de Smith's Landing a signé un mémorandum déclaratif d'intention avec le Canada et le gouvernement de l'Alberta en décembre 1999. Dans le cadre de ce mémorandum, environ dix kilomètres carrés furent mis de côté pour la création de trois réserves dans le parc Wood Buffalo. Le mémorandum prévoit également les lignes directrices relatives à l'utilisation et à l'aménagement des réserves établies à l'intérieur du Parc, ainsi qu'un cadre de gestion des terres et des ressources avec les représentants du Parc. Les négociations avec la Première nation de Salt River sur la question d'une réserve indienne à l'intérieur du Parc Wood Buffalo vont également bon train.

Autres revendications

Le gouvernement fédéral est à la veille de conclure ou est en train de négocier des ententes sur un certain nombre d'autres griefs des Autochtones, parfois appelés « revendications du troisième type ». Ces griefs peuvent s'inscrire dans le cadre des politiques sur les revendications globales et particulières, mais ils ne répondent pas à de rigoureux critères d'acceptation.

Une proposition du genre fait présentement l'objet de négociations mettant en cause

les Métis de la région du South Slave des T. N.-O. Lorsque les collectivités autochtones rejetèrent, en 1990, l'*Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et des Métis*, le gouvernement fédéral décida d'entamer des discussions sur des revendications régionales avec des groupes d'Autochtones des T. N.-O. Les Dénés de la région du South Slave décidèrent toutefois de demander le respect de leurs droits issus du traité n° 8, de sorte que les Métis visés par l'Entente restèrent sans instrument de pression pour défendre leur cause.

Un accord-cadre fut signé en 1996. Cet accord prévoit une démarche de négociations qui se fera en deux étapes. La première portera sur les terres et les ressources alors que la deuxième, qui suivra la signature d'une entente de principe, portera sur la question d'autonomie gouvernementale. À la demande des parties en cause, les négociations sont interrompues, mais quand elles reprendront elles pourraient avoir une incidence sur le parc Wood Buffalo.

Projets englobant deux ou plusieurs régions visées par une revendication territoriale

Organisations non gouvernementales et parcs dans le Nord

Les organisations non gouvernementales (ONG) de conservation jouent un rôle important dans la création et la gestion des parcs dans le Nord du Canada. En effet, celles-ci se portent à la défense des aires protégées de bien des façons : en menant des recherches biologiques et en dressant des cartes, en sensibilisant la population et en défendant les intérêts publics, en élaborant des plans de conservation ou offrant des services d'aide à la formation aux Premières nations et aux collectivités. Depuis des dizaines d'années, les ONG sont activement impliquées dans divers dossiers de conservation dans le Nord, mais depuis les dix dernières années, le travail portant sur les aires protégées prend un essor remarquable. Deux ONG

s'emploient principalement à défendre les aires protégées dans le Nord, ce sont le Fonds mondial pour la nature (FMN) et la Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada (SPPSN). La Fédération canadienne de la nature (FCN) se consacre essentiellement aux parcs nationaux. Le FMN a des bureaux dans les trois territoires, la SPPSN au Yukon et aux T. N.-O., et la FCN n'a qu'un bureau, situé à Ottawa. Le présent article porte principalement sur le travail de la SPPSN.

Les bureaux de la SPPSN situés au Yukon et aux T. N.-O. relèvent d'une organisation nationale qui se consacre à la protection de la faune et à la conservation de la biodiversité à l'intérieur d'écosystèmes sains. Mise sur pied dans les années 1960, la Société est l'un des principaux organismes populaires au Canada qui, en plus de s'occuper de la création de parcs et d'autres catégories d'aires

protégées, veille au maintien de l'intégrité écologique dans ces aires protégées et les aires avoisinantes.

Mis sur pied en 1991 pour forcer le gouvernement du Yukon à mettre la touche finale à son réseau d'aires protégées, le bureau de la SPPSN du Yukon travaille en affiliation avec la Campagne pour les espaces en danger du Canada du FMN, projet d'envergure nationale visant à terminer un réseau représentatif des aires protégées. En plus de jouer un rôle très important dans l'adoption de la Stratégie à l'endroit des aires protégées du Yukon, il a fait campagne à ce sujet partout au Yukon. En collaboration avec les Premières nations et les Conseil des ressources renouvelables, le bureau de la SPPSN du Yukon a également terminé divers projets de cartographie et de recherche sur la biodiversité.

En 1999, le bureau du Yukon

s'employa activement à déterminer les aires candidates les plus importantes qu'il fallait inclure dans la Stratégie à l'endroit des aires protégées du Yukon. Ces aires se trouvent dans la partie nord du Projet de conservation de Yellowstone au Yukon (Y2Y). Le Y2Y consiste en un consortium de citoyens qui se vouent à la conservation de l'habitat faunique des montagnes Rocheuses et des monts Mackenzie et Selwyn en voulant établir un réseau d'aires protégées et de couloirs de migration de la faune.

Le bassin de la rivière Fishing Branch, situé dans le nord du Yukon, dont le coeur mesure 5 400 km² carrés, est maintenant protégé et est flanqué par une aire de protection de l'habitat mesurant 1 000 km². La proposition de protéger ce site est le fruit de la collaboration entre la SPPSN, l'équipe locale de planification et les Vuntut Gwitchin. La rivière Fishing Branch est la pierre angulaire de Y2Y. En la protégeant, on protège également un important lieu de fraie du saumon du Pacifique et un habitat de grizzlis, de même qu'un territoire d'hiver pour les caribous de la Porcupine. De plus, la SPPSN a également réussi à garantir que les limites définitives du Parc du mont Tombstone, à l'intérieur de la région du Y2Y, comprennent les neuf catégories d'écosystèmes. Ce qui donna un parc d'une superficie de 2 165 km² situé dans le centre du Yukon (lire l'article à la page 23).

Dans le centre-sud du Yukon, toujours à l'intérieur de la région du Y2Y, la SPPSN du Yukon a appuyé une étude de faisabilité pour l'établissement d'un nouveau parc national en effectuant quatre relevés biologiques dans le bassin du lac Wolf, une région mesurant presque 10 000 km². Elle effectua ce travail avec l'aide du Conseil

des Tlingit de Teslin, des aînés de la Première nation, des membres du Conseil local des ressources renouvelables et des scientifiques. Les espèces étudiées au cours de ce travail de recherche et de cartographie qui durera plusieurs années comprennent le caribou des bois et ses prédateurs et le saumon du Pacifique (lire l'article à la page 21).

Dans le bassin de la rivière Peel, territoire ancestral des Gwich'in Teetlit et des Nacho Nyak Dun, la SPPSN-Yukon a terminé son rapport de synthèse sur la recherche de conservation pour une région mesurant 50 000 km² dans le bassin des rivières Wind, Snake et Bonnet Plume. Le rapport devrait être publié en 2000. La recherche portait sur trois saisons de travaux effectués sur le terrain en vue d'évaluer l'habitat du grizzly, la végétation, les poissons, les petits mammifères et d'autres espèces animales. Les Premières nations et les membres du Conseil des ressources renouvelables ont pris part aux expéditions.

Établi en 1996, le bureau de la SPPSN-T. N.-O. a organisé une conférence nationale de la SPPSN sur les aires protégées, a aidé les Premières nations à rédiger leurs propositions d'aires protégées et a organisé un atelier sur le Projet Y2Y à Fort Simpson. Il a aussi prêté main forte pendant l'élaboration de la Stratégie des zones protégées pour les T. N.-O. et, à l'heure actuelle, il contribue à sa mise en application dans les régions du Deh Cho, du Sahtu et des Gwich'in.

Le Fonds mondial pour la nature Canada est très actif aux T. N.-O. et au Nunavut et il compte deux coordonnateurs locaux à plein temps. Le Fonds a collaboré avec de nombreuses organisations autochtones à des projets de conservation de zones protégées partout dans le Nord. Aux T. N.-O.,

le FMN a joué un rôle très important dans l'élaboration de la Stratégie des zones protégées et, à l'heure actuelle, il se consacre entièrement à la mise en application de plusieurs aires proposées, dont la région des Saoyue (le mont Grizzly Bear) et des Ehdacho (les collines Scented Grass) située dans la région du Sahtu et du plateau Horn du Deh Cho.

Le travail en cours sur les aires protégées au Yukon, aux T. N.-O. et au Nunavut s'inscrit dans un d'envergure nationale portant sur l'établissement d'un réseau d'aires protégées. La campagne sur les espaces en danger, lancée en 1998 par le FMN et la SPPSN, vise essentiellement à terminer un réseau national d'aires terrestres et marines protégées. Dans le Nord du Canada, ce sont les organisations autochtones qui, en collaboration avec les collectivités, déterminent les aires à protéger.

Gouvernement du Canada - Parcs Canada - Lieux historiques nationaux

Projet commémoratif des Métis

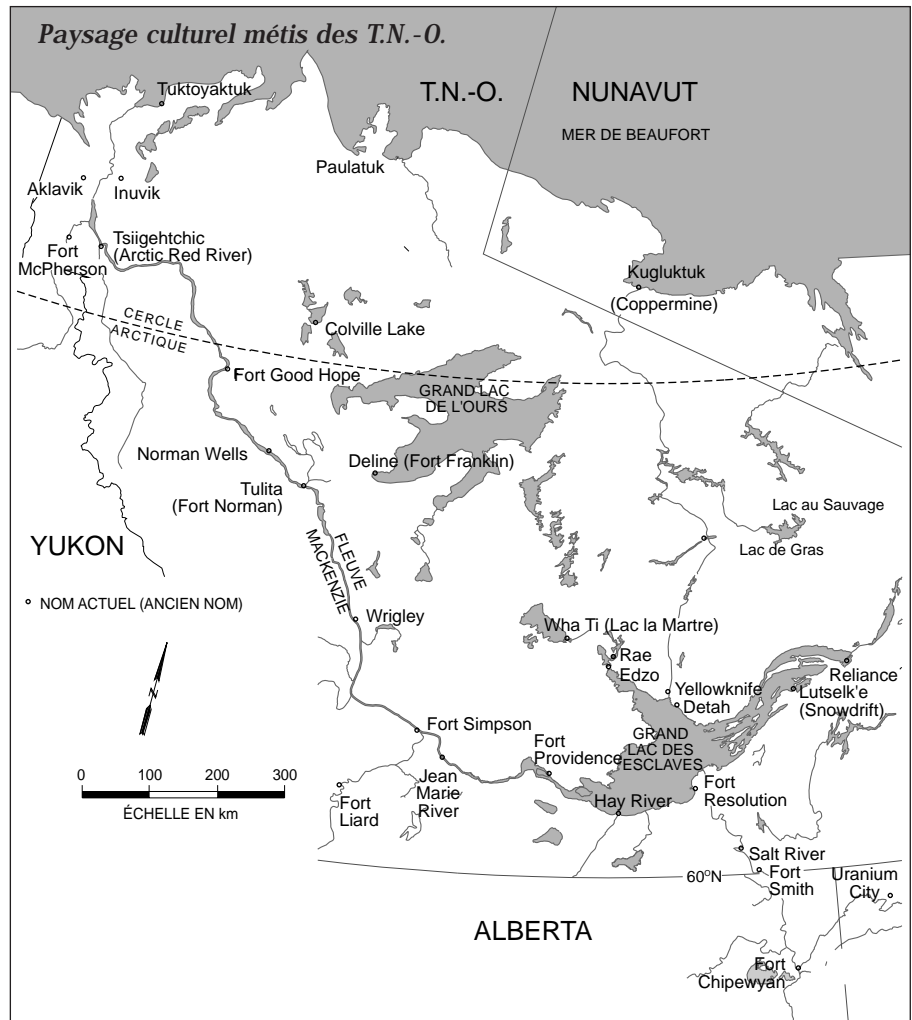
En novembre 1999, deux documents sur les Métis du Nord furent présentés pour étude à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMH). Le premier est un résumé d'une étude faite en 1998 sur l'histoire riche et unique des Métis du Mackenzie, *Picking up the Threads*. Il reste à lui ajouter l'histoire de la période après les années 1950, alors que les Métis des T. N.-O. ont vraiment pris une identité politique distincte. Selon la Métis Heritage Association, il faut absolument parler de cette période pour vraiment avoir l'histoire au complet de ces gens. Au contraire des autres peuples autochtones, l'histoire de cette « nouvelle nation » du Nord-Ouest porte davantage sur le passé

récent, ou l'histoire récente, qui fut marqué par le renouvellement et la recherche de l'autodétermination.

Inspirées des séances de consultation tenues avec la CLMH, plusieurs recommandations importantes furent déposées auprès de la Commission; on y décrit entre autres l'importance du fleuve Mackenzie en tant que route des voyageurs métis dans le Nord et cinq endroits d'une importance particulière pour les Métis dans le bassin du Mackenzie. Il s'agit de :

1. la rivière Salt, près de Fort Smith, associée au patriarche François Beaulieu;
2. l'ancien Fort Point, près de Fort Norman, lieu de commerce et d'établissement des citoyens métis du début du 19^e siècle, alors que la concurrence était grande entre les négociants de fourrures de Montréal;
3. l'ancien Fort Rae, associé aux activités de traite des fourrures entre les Métis et la Compagnie de la Baie d'Hudson;
4. le Poliak Channel, près d'Aklavik, collectivité métisse du 20^e siècle associée au transport par embarcation à vapeur, à la trappe et au commerce; et
5. le Hay River West Channel, où des pêcheurs métis travaillaient dans des pêcheries commerciales au début des années 1940.

Les Métis jouèrent des rôles importants à titre d'agents pendant les négociations des traités n^{os} 8 et 11 et de pilotes du *SS Distributor*, qui navigua sur le fleuve Mackenzie de 1918 à 1947. Dans ce premier document, on accorde une place spéciale aux contributions des femmes, qui jouèrent un rôle très important dans la société et l'économie des Métis et qui sont au centre de la survie et de la transmission de la culture. Catherine Beaulieu



Bouvier, Élise Taupier Houle et Marie Fisher Gaudet sont des femmes dont les accomplissements individuels ou collectifs peuvent revêtir une importance d'ordre national.

Le deuxième document porte sur François Beaulieu, célèbre chef métis qui, tout en brandissant fièrement son patrimoine de coureur des bois canadien, s'est créé des liens de parenté avec les Métis. Les Dénés reconnaissent Beaulieu comme un chef. C'est lui qui fonda la collectivité de Salt River sur la rivière du même nom où il avait entrepris une carrière polyvalente de chasseur, de négociant et d'entrepreneur dans le commerce du sel. Il possédait à la fois les pouvoirs spirituels de ses ancêtres maternels dénés chipewyans et la foi catholique de

ses inspirateurs, mêlant et adaptant les deux traditions. Au moment de sa mort en 1872, le fier, indépendant et indomptable Beaulieu dirigeait un empire de traite de fourrures, qui faisait concurrence à la Compagnie de la Baie d'Hudson et qui, non seulement assurait une base économique aux Métis du bassin du Mackenzie au cours du 19^e siècle, mais leur a permis de survivre en tant que peuple pendant le 20^e siècle. On recommanda donc de désigner Beaulieu à titre de personnage historique en raison de ses contributions importantes à l'histoire du Canada et de son rôle sans pareil à titre de chef métis exceptionnel et persistant du bassin du fleuve Mackenzie. La section des Métis de Fort Smith et

la Première nation de Salt River ont demandé d'organiser une cérémonie commémorative digne d'un père fondateur, en plus de la traditionnelle plaque de bronze posée sur l'emplacement de la maison familiale d'origine à Salt River.

Au nombre des activités commémoratives proposées pour l'année prochaine, on compte des entrevues orales avec des descendants de François Beaulieu afin de combler les lacunes laissées après la recherche et de déterminer l'endroit précis de sa maison à Salt River. Il y aura d'autres séances de consultation avec la CLMH et les associations locales d'Autochtones afin de décider le genre d'activités de commémoration à organiser pour une personne de sa trempe. À plus long terme, on prévoit faire des recherches sur des personnes, des endroits et des activités d'éventuelle importance historique à l'échelle du pays et publier une version révisée de *Picking up the Threads*.

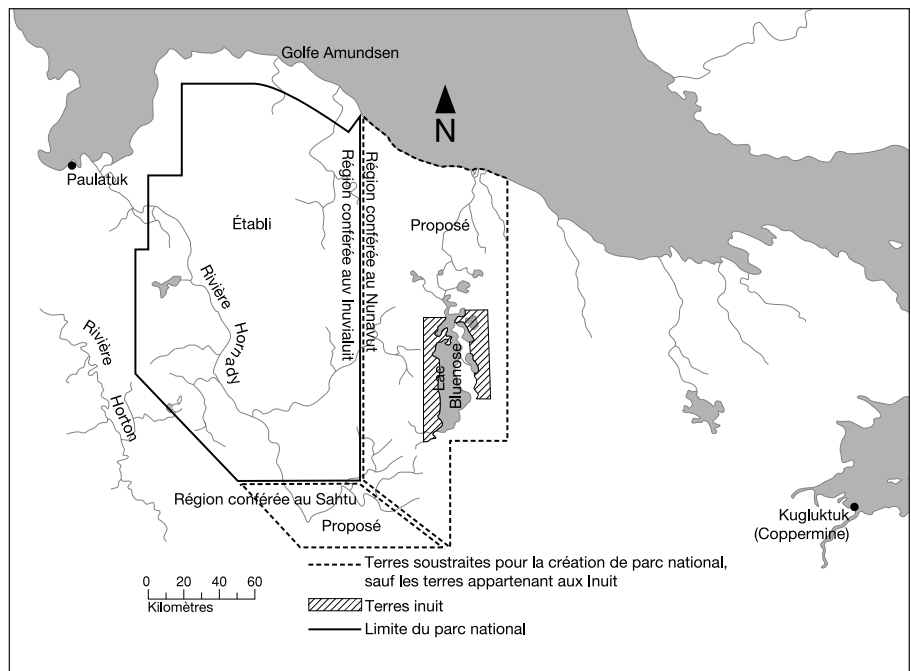
Parcs nationaux

Parc national Tuktut Nogait

Le Parc national Tuktut Nogait fut créé à l'intérieur de la région visée par le règlement de la revendication des Inuvialuit en décembre 1998. Parcs Canada pense toujours à agrandir le parc national afin d'y inclure les terres qui se trouvent à l'intérieur de la région visée par la revendication du Sahtu et du Nunavut; tout dernièrement, les négociations à ce sujet ont toutefois cessé, car les collectivités visées par cet agrandissement préfèrent plutôt s'occuper de problèmes plus urgents. Ces terres seront donc protégées jusqu'en 2003 pour en prévenir leur attribution si jamais les parties en cause souhaiteraient reprendre les négociations.

En attendant, les lignes directrices provisoires sur la

Tuktut Nogait



gestion du parc, élaborées par Parcs Canada et le Conseil de gestion du parc Tuktut Nogait, constituent en quelque sorte un engagement concernant la protection et l'utilisation du parc Tuktut Nogait jusqu'à ce que le plan directeur du parc soit approuvé. L'évaluation des risques est terminée, mais il reste à élaborer un plan provisoire sur la sécurité publique.

Mentionnons qu'un des objectifs fixés pour le parc Tuktut Nogait est de conserver l'intégrité écologique et commémorative de ses richesses naturelles et culturelles. C'est pourquoi, un programme de contrôle est en place afin de garantir que les directeurs du parc atteignent cet objectif. En 1999, on construisit une deuxième station météorologique dans le parc pour observer le climat. On continue également à y surveiller la qualité de l'eau et à faire l'inventaire des ressources naturelles. Une contribution financière est également versée pour assurer le fonctionnement de la station hydrométrique de la rivière

Hornaday et poursuivre l'étude sur l'habitat de l'omble chevalier qui est menacé dans cette rivière. La deuxième phase d'un projet de trois ans sur la cartographie de la végétation et la première année d'un projet pluriannuel d'inventaire d'un site archéologique sont maintenant terminées.

En 1999, Parcs Canada participa à plusieurs projets de sensibilisation du public, dont une excursion de camping de plusieurs jours dans le parc à laquelle prirent part plusieurs élèves et aînés de Paulatuk. Ce fut une bonne occasion pour les campeurs de se familiariser avec ce parc situé « dans leur cour arrière » et d'échanger avec le personnel du parc.

Parcs Canada continue à travailler en étroite collaboration avec le Conseil de gestion du parc, les résidents de Paulatuk, divers organismes coopératifs de gestion, des organismes publics et les parties intéressées. Une des priorités de ces organismes est de garantir que les résidents retirent les avantages découlant des

retombées économiques reliées au parc. En 1999, cinq résidents locaux, embauchés pour des durées variées, travaillèrent dans le parc. En mai, on installa un centre d'opération temporaire à Paulatuk et embaucha en permanence un résident de la collectivité à titre de garde de parc en chef.

En décembre 1998, par suite de l'adoption de la loi établissant la création du Parc national Tukut Nogait, l'honorable Andrew Mitchell, alors secrétaire d'État (Parcs), annonçait un engagement financier accéléré de deux millions de dollars dirigé à la création d'emplois et aux retombées économiques reliées au parc. Par suite de séances de consultation tenues avec la collectivité, on dressa une liste de plusieurs projets qui non seulement procureraient de l'emploi à la main-d'œuvre locale, mais profiteraient à la fois au parc et à la collectivité de Paulatuk. Au nombre de ces projets, on compte le nettoyage au complet du bassin hydrographique et de la rive de la baie Darnley, la démarcation des limites nord et nord-ouest du parc, et un programme de formation en écolo-tourisme pour préparer les résidents locaux à tirer profit des futures entreprises de tourisme qui s'établiront en fonction du parc. Les deux premiers projets sont terminés. Finalement, des fonds ont également été accordés pour la construction, d'ici la fin de l'an 2000, d'un centre d'accueil et d'installations d'exploitation à Paulatuk.

Ministère des Pêches et Océans

Aires marines protégées et Arctique canadien

Le Canada a adopté la *Loi sur les océans* en janvier 1997. En vertu de cette Loi, une aire marine protégée (AMP) est une partie de la mer qui a été désignée pour être spécialement protégée à au moins une fin. Des AMP peuvent être établies pour conserver et protéger ce qui suit :

- les ressources halieutiques commerciales et non commerciales, y compris les mammifères marins, et leurs habitats;
- les espèces menacées ou en voie de disparition, et leurs habitats;
- les habitats uniques;
- les aires marines ayant une grande biodiversité ou productivité biologique;
- toute autre ressource marine ou habitat selon les besoins.

Le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organisations autochtones touchées, les organismes chargés des ententes de règlement des revendications territoriales et les communautés côtières partout au Canada travaillent de concert à l'élaboration d'une Stratégie de gestion des océans (SGO) qui s'appliquera aux trois océans qui baignent le Canada. Cette stratégie nationale reposera sur les principes de la gestion intégrée, du développement durable et de l'approche prudente (à savoir pêcher par excès de prudence). En vertu de la Loi, il y a trois programmes complémentaires à élaborer pour appuyer la SGO du Canada, à savoir la gestion intégrée, les aires marines protégées et la santé écologique des milieux marins. Cinq projets pilotes ont

été mis en place au Canada : quatre dans le Pacifique et un dans l'Atlantique.

Bien que les AMP soient généralement définies en vertu de la *Loi sur les océans*, cette dernière a été conçue pour encourager la participation des intervenants à l'établissement des limites de chaque AMP et à la rédaction de leur plan directeur en fonction de leur objet, de leur emplacement et de leur nature. On insiste énormément pour que les intervenants participent dès le départ afin que leurs buts et leurs priorités de même que ceux des collectivités touchées soient pris en compte. La Loi prévoit également une certaine souplesse à tous les stades de développement des AMP. Par exemple, une AMP peut avoir une existence saisonnière, annuelle ou permanente et peut ne pas être en place pour toujours, selon la raison de sa désignation.

Dans l'Ouest de l'Arctique, des groupes de travail, des commissions et des plans d'utilisation des terres ont souligné, pendant plus d'une décennie, l'importance de la participation des intervenants au processus de planification et la nécessité de protéger l'environnement marin.

La création d'une AMP dans l'Arctique nécessitera une étroite collaboration avec les communautés côtières et les intervenants à l'intérieur des cadres de cogestion qui ont été établis en vertu des ententes de règlement des revendications territoriales au Nord. Une AMP pilote permettrait au ministère des Pêches et Océans et aux communautés du Nord de travailler de concert à la conservation des océans tout en encourageant la participation et la responsabilité locales, en favorisant les possibilités de surveillance et de garde des aires

se trouvant dans chaque communauté et en améliorant le processus décisionnel.

Les « sites pilotes » des AMP fonctionnent selon le principe de la gestion adaptée qui offre la possibilité d'apprendre par essai et erreur. Les sites pilotes fonctionnent à titre expérimental; ils constituent une expérience en planification intégrée et nécessitent la participation des intervenants, deux éléments essentiels à l'élaboration d'un processus de désignation d'AMP qui fonctionne et qui tient compte de toutes les parties concernées. Le Pêches et Océans travaille avec un certain nombre d'intervenants pour faire de la protection marine une réalité dans l'océan Arctique.

Une AMP pilote serait une occasion de coopération et mettrait l'accent sur la planification et la gestion intégrée des océans entre le Pêches et Océans, les organisations autochtones, les intervenants, les communautés du Nord, d'autres organismes gouvernementaux, l'industrie et divers conseils de gestion. Ce processus peut faire en sorte que les sites choisis représentent les valeurs et les besoins locaux, régionaux et nationaux.

Une AMP pilote peut également compléter les lois et règlements ou les plans directeurs en place qui ont été élaborés par d'autres intervenants. Il y a actuellement (ou il y aura bientôt) trois outils législatifs pour protéger les aires marines dans les T.N.-O. En effet, les aires fauniques marines seront protégées en vertu de la *Loi sur la faune du Canada* et de la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*, (les aires marines de conservation, en vertu du projet de loi C-8 actuellement à l'étude par le Parlement), et les aires marines protégées, en vertu de la *Loi sur les océans*. Environnement Canada, Parcs

Canada et Pêches et Océans ne font pas cavalier seul, mais travaillent plutôt de concert à l'établissement d'aires de protection marines.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, Pêches et Océans a travaillé à divers projets. Il est possible d'avoir de l'information sur le sujet à des fins éducatives et de rétroaction. Cette information aide les gens à comprendre la *Loi sur les océans* et à découvrir les programmes et les projets qui en découlent. Si vous désirez de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer à l'adresse figurant à la page 35.

Institut social et culturel gwich'in

Lieux de sépulture des Gwich'in Teetlit du Yukon

À la demande du Conseil tribal des Gwich'in, l'Institut social et culturel gwich'in rencontra les Premières nations du Yukon et le gouvernement du Yukon pour discuter de la protection et de la gestion des lieux de sépulture des Gwich'in Teetlit. Par suite des réunions tenues à Whitehorse en octobre 1998 et en mars 1999, des lignes directrices relatives à la découverte de restes humains et aux lieux de sépulture des Premières nations au Yukon furent élaborées et adoptées par les parties en cause (lire l'article à la page 25).

Projet d'histoire orale du parc Tombstone

En association avec les Tr'ondëk Hwëch'in et la Stratégie à l'endroit des aires protégées du Yukon, l'Institut social et culturel gwich'in recensa l'utilisation ancestrale de la région du cours supérieur de la rivière Blackstone avec l'aide de Walter Alexie, aîné gwich'in teetlit né dans la région. L'Institut entreprit ce travail afin

de garantir que les limites définitives du parc tiennent compte des valeurs ancestrales, historiques et culturelles reliés à la région (lire l'article à ce sujet aux pages 20 et 25).

Gouvernement des T. N.-O. - Ressources, Faune et Développement économique - Parcs et tourisme



Stratégie des zones protégées pour les Territoires du Nord-Ouest

Stratégie des zones protégées

Les gouvernements du Canada et des T. N.-O. approuvèrent la Stratégie des zones protégées pour les T. N.-O. (SZP) en septembre 1999. Bien que l'élaboration de la Stratégie eut commencé en 1996, ce n'est que l'année suivante qu'on mit sur pied un comité composé de représentants d'organisations autochtones, d'organismes de protection de l'environnement et des secteurs industriel et public pour en assurer la coordination. Il faut préciser que la Stratégie sert de guide pour aider les collectivités à déterminer les zones à protéger aux T. N.-O. en tenant compte du caractère exceptionnel de l'environnement, de la culture, des revendications territoriales ou des droits ancestraux de chaque région. Les collectivités ont d'ailleurs commencé à présenter leurs propositions.

Le premier Forum annuel sur les zones protégées des T. N.-O. eut lieu à la fin du mois de février 2000. Le Forum fut organisé pour principalement faire un tour d'horizon des projets entrepris par les collectivités et pour faire la mise à jour des travaux accomplis par le gouvernement, et de ceux

en cours, dans le cadre des engagements précisés dans la SZP.

Un des objectifs de la SZP vise à protéger les zones représentatives principales à l'intérieur de chaque écorégion des T. N.-O. Une écorégion est composée de petites catégories de milieu naturel appelés unités de paysage. Ces unités sont des régions distinctes caractérisées selon l'origine, l'accumulation, la texture et le relief du sol et utilisées pour évaluer les habitats et les espèces végétales et animales. Un atelier sur l'écologie eut lieu en septembre 1999 et visait à :

- renseigner les participants sur ce concept;
- donner un aperçu du travail accompli en matière de zones protégées et du travail à venir par suite de la mise en oeuvre de la SZP;
- étudier le rapport entre la conservation et le savoir traditionnel dans le processus de planification; et
- améliorer la communication entre les participants.

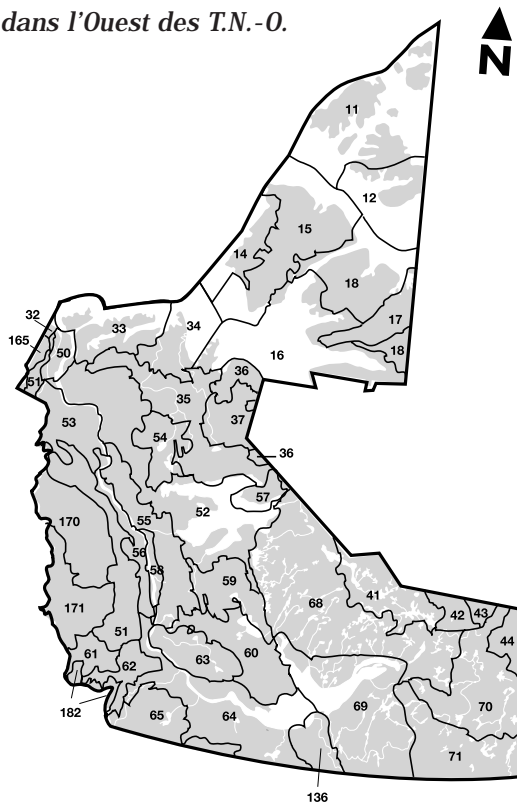
Simultanément, un atelier sur l'évaluation des minéraux visait à étudier à fond :

- la raison d'être de l'évaluation des ressources;
- les différentes méthodes d'évaluation des ressources;
- les données et l'expertise nécessaires pour entreprendre et interpréter les résultats d'une évaluation; et
- un aperçu des méthodes d'évaluation des ressources utilisées ailleurs.

Un des engagements prévus dans la mise en oeuvre de la SZP porte sur l'élaboration d'une méthode d'évaluation des ressources minérales pour les T. N.-O. L'élaboration est présentement en cours.

Dans le cadre de la SZP, le

Écorégions dans l'Ouest des T.N.-O.



Écorégions

11. Basse terre de l'île Sverdrup	42. Basse terre du lac Garry	61. Plateau Nahanni
12. Plateau des îles Parry	43. Plaine de la rivière Back	62. Plaine du lac Sibbeston
14. Plaine côtière de l'île Banks	44. Plaine/Haute terre du lac Dubawnt	63. Plateau Horn
15. Basse terre de l'île Banks	50. Delta du Mackenzie	64. Basse terre de la rivière au Foin
16. Basse terres du golfe Amundsen	51. Plateau de la rivière Peel	65. Hautes terres du Nord de l'Alberta
17. Monts Shaler	52. Plaine du Grand lac de l'Ours	68. Haute terre de la rivière Coppermine
18. Basses terres des îles Victoria	53. Plaine de Fort MacPherson	69. Haute terre du lac Tazin
32. Plaine côtière du Yukon	54. Collines Colville	70. Haute terre de la rivière Kazan
33. Plaine côtière de Tuktoyaktuk	55. Chaînon Norman	71. Haute terre du lac Selwyn
34. Plaine de la rivière Anderson	56. Plaine de la rivière Mackenzie	136. Basse terre de la rivière des Esclaves
35. Plaine de la baie Dease	57. Plaines de Grandin	165. Monts British-Richardson
36. Collines du Couronnement	58. Monts Franklin	170. Monts Mackenzie
37. Plaine du lac Bluenose	59. Plaine de la rivière Keller	171. Monts Selwyn
41. Haute terre du lac Takijuk	60. Plaine du Grand lac des Esclaves	182. Massif Hyland

Conseil sur les ressources du Denendeh des Premières nations Liidlii Kue travaille présentement à promouvoir la protection du plateau Horn. Situé à environ 100 km au nord-est de Fort Simpson, le plateau Horn est une zone ancestrale de chasse, un lieu de rassemblement d'importance spirituelle et culturelle pour les Dénés du Deh Cho, enfin bref, une écorégion exceptionnelle en soi.

Lors d'un atelier tenu à Fort Providence en mai 1999, on discuta de solutions de rechange pour protéger le lac Mills (*Tau* en langue esclave). D'un point de vue

historique, le lac Mills et ses environs furent utilisés pour la chasse, la pêche, le trappage et d'autres activités traditionnelles. C'est pourquoi les Dénés et les Métis du Deh Cho accordent une valeur inestimable à cette région. Ajoutons que la région est connue mondialement comme aire de repos pour les oiseaux migrateurs (lire l'article à la page 14). L'Alliance du triple conseil de Fort Providence étudie « un exposé des choix offerts » dans lequel on demande l'appui officiel de l'Alliance pour promouvoir le lac Mills en tant que zone protégée.

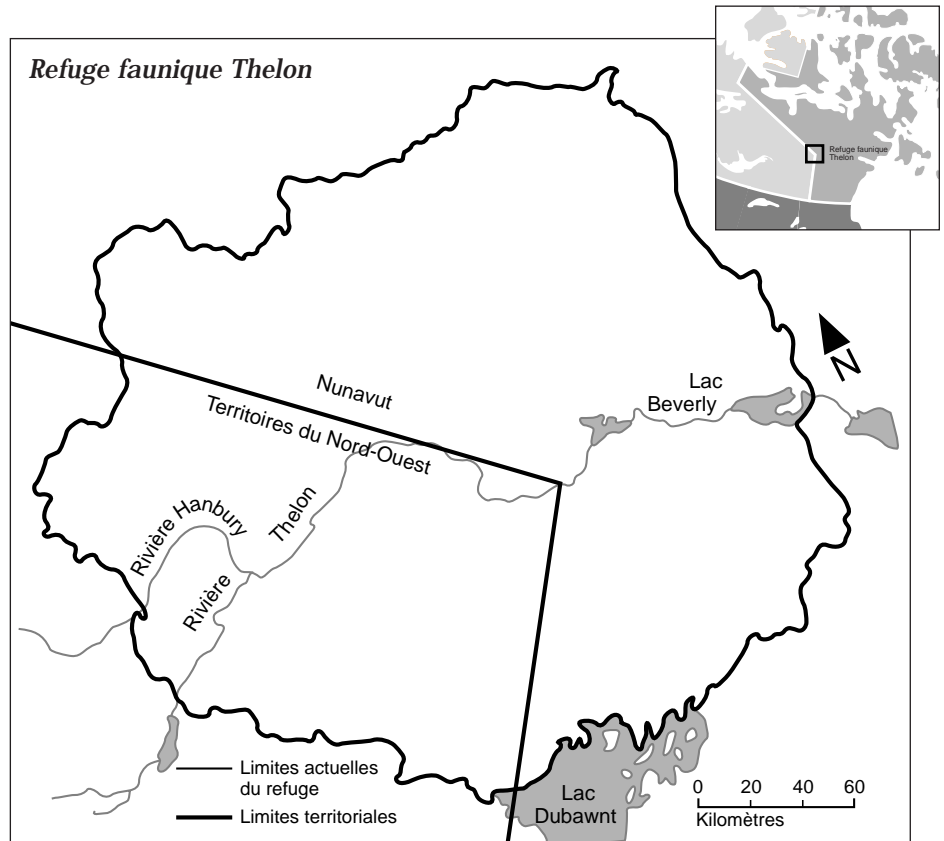
Le Conseil d'aménagement du territoire des Gwich'in et le Secrétariat des zones protégées des T. N.-O. participèrent à des réunions à Dawson City pour discuter de l'établissement de zones protégées et des perspectives qui existent le long des limites qu'ils partagent avec le Secrétariat des zones protégées du Yukon. Le Conseil d'aménagement du territoire des Gwich'in a déterminé les zones protégées, qui furent ensuite approuvées par le Conseil tribal des Gwich'in et le gouvernement des T. N.-O. en septembre 1999. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien procède présentement à l'examen de la proposition du Conseil d'aménagement.

Au cours d'un atelier organisé à Déline en octobre 1999, les résidents ont manifesté leur appui à la proposition de protéger la surface et la sub-surface du lieu historique national Saoyue (le mont Grizzly Bear) et Ehdacho (les collines Scented Grass). En plus de promouvoir le site dans le cadre de la SZP pour les T. N.-O., Parcs Canada travaille avec les résidents à l'élaboration de l'Énoncé d'intégrité commémorative et à la touche finale d'un plan de conservation et de présentation (lire l'article à la page 12).

***Gouvernement du Nunavut -
Ministère du
développement durable -
Division des parcs et du tourisme***

Rivière Thelon (et refuge faunique Thelon)

La rivière Thelon, de son embouchure à Baker Lake, en



passant par les lac Aberdeen et Beverly et bifurquant dans le refuge faunique Thelon, est encore aujourd'hui une vraie rivière sauvage. Elle attire un nombre croissant de touristes friands d'activités en milieu sauvage.

Quelques 275 km du cours supérieur de la Thelon traversent le refuge faunique. Le refuge et la vallée sont habités par une harde de plus de 400 000 de caribous, de grizzlis de la toundra, d'orignaux et de boeufs musqués et d'oiseaux, dont des faucons pèlerins et des faucons gerfaux, des aigles à tête blanche et des aigles royaux et un bon nombre d'autres rapaces. Établi en 1927, le Refuge, d'une superficie de 52 000 km carrés, est l'une des

plus grandes zones protégées du Canada, et parmi les plus éloignées. Afin de respecter les obligations prévues dans le cadre de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, la collectivité de Baker Lake et les associations inuites locales élaborèrent un plan directeur pour le refuge. Ce plan, qui sera vraisemblablement approuvé en 2000, contient des recommandations sur la gestion et l'utilisation du refuge.

Région visée par le règlement de la revendication du Sahtu

Gouvernement du Canada - Parcs Canada - Lieux historiques nationaux

Paysages culturels d'une importance historique nationale

Le Grand lac de l'Ours est situé à califourchon sur le cercle polaire, à environ 200 km au sud de l'océan Arctique. Le lieu ancestral de pêche de Déljine, à l'extrémité ouest du bras Keith du Grand lac de l'Ours, fut utilisé par les ancêtres des Dénés du Sahtu de temps immémorial. Ce lieu historique commémore à la fois le lieu ancestral de pêche des Dénés de Déljine et les vestiges de Fort Franklin. À eux deux, ils évoquent les rapports qui existaient au 19^e siècle entre les Autochtones et les explorateurs canadiens et européens.

Le fait que Saoyue (le mont Grizzly Bear) et Ehdacho (les collines Scented Grass) aient été désignés paysages culturels d'importance historique nationale est un exemple de sites qui retracent la continuité du patrimoine culturel des peuples qui y vivaient en grands nomades. Il n'est pas surprenant que l'histoire des Dénés du Sahtu soit si remarquable, il suffit de penser aux récits racontés sur ces vastes étendues et à leur mode de transmission d'une génération à l'autre.

Puisque que l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et des Métis du Sahtu prévoit la désignation de Saoyue et d'Ehdacho à titre de places patrimoniales et de sites protégés, le Groupe de travail mixte sur les places patrimoniales et les sites protégés recommandera au ministre ou à l'autorité compétente, de même qu'au Sahtu

Secretariat Inc., de désigner ces deux endroits et d'autres dans le Sahtu à titre de places patrimoniales et de sites protégés (lire l'article à la page 13).

Célébrations de dévoilement

Le 4 août 1999, la collectivité de Déljine aux T. N.-O. fêta la désignation de Saoyue, d'Ehdacho et du lieu ancestral de pêche de Déljine et de Fort Franklin à titre de lieux historiques nationaux. Les sites furent commémorés par le dévoilement de deux plaques et de six panneaux explicatifs en trois langues. La cérémonie fut l'occasion de remercier les

résidents de Déljine, qui ont travaillé avec les gouvernements territorial et fédéral afin de garantir que ces sites soient à jamais protégés et préservés. C'est la première fois qu'un aussi vaste paysage culturel est désigné lieu historique national au Canada.

Les prochaines étapes

Un atelier sur l'Énoncé d'intégrité commémorative (ÉIC) en rapport aux lieux historiques nationaux Saoyue et Ehdacho fut organisé à la fin du mois d'octobre 1999. Quant à l'atelier sur le lieu ancestral de pêche de Déljine et de Fort Franklin, il avait eu lieu en

GRIZZLY BEAR MOUNTAIN AND SCENTED GRASS HILLS

These are outstanding landscapes that blend the natural and spiritual worlds of the Sahtu Dene and help define them as a people. These majestic peninsulas evoke a mosaic of stories that assist in understanding the relationship between the land and Sahtu Dene culture and values. The rich legacy of legends, trails, beliefs, portages, myths, grave sites, and hunting and fishing camps is a testimony to thousands of years of Dene life. The extensive oral tradition brings the history of the Sahtu Dene alive and signifies the importance of these sacred lands to them and to the heritage of Canada.

MONT GRIZZLY BEAR ET COLLINES SCENTED GRASS

Ces paysages exceptionnels, où se fusionnent le naturel et le spirituel, contribuent à définir comme peuple les Dénés du Sahtu. Ces péninsules leur ont inspiré de nombreux récits qui nous aident à comprendre la relation entre les valeurs culturelles et l'environnement. Sentiers, portages, lieux de sépulture, camps de chasse et de pêche, mythes, légendes et croyances incarnent la manière de vivre des Dénés depuis des millénaires. Aujourd'hui, la tradition orale anime leur histoire et révèle toute l'importance de ces terres sacrées, pour eux et pour le patrimoine canadien.

Sah Zhúé Hé ?edahcho

Sahtúgot'ne zedine gogháre dání dene k'ly s'ij neh dáhórat' zeyi gháre Nehwahts'ne ts'í' níwáli zats't'e k'j k'éts'aradi. ?odézhá zehda góhly nídhé Sahtúgot'ne gots'é neh hé gonáowéré hé gokadáh hé laut'e h'ly. Dánéht'e xai gots'é dene kejé s'ij ?odézhó nákejé, zehzho hé tue kakejt', gokw'éné yáwla gháre keyagowhe. Sahtúgot'ne gháre degodi k'ézo gokada hé zedene nénéh dáodéché gogha bet'áoréva gots'é diri neh Canada héredi gha k'ola.

DÉLJINE FISHERY AND FRANKLIN'S FORT

For thousands of years the Sahtu Dene have cooperatively used Déljine ("where the water flows") as their major year-round food source, because the water does not freeze over. They shared this abundant fishery with Sir John Franklin's exploration party in 1825-1826, enabling it to establish winter quarters here. Dene hospitality encouraged further European expeditions but added pressure to Déljine, eventually forcing some Dene to move to other fisheries. The Déljine Fishery and the remains of Franklin's Fort speak eloquently of the interrelationship between the Sahtu Dene and the first Europeans.

LES PÊCHES DE DÉLJINE ET LE FORT DE FRANKLIN

Depuis des millénaires, parce que l'eau n'y gèle jamais, la communauté des Dénés du Sahtu utilise Déljine («là où l'eau coule») comme principale source d'alimentation accessible à l'année. En 1825-1826, ils partagèrent ce riche lieu de pêche avec les membres de l'expédition de Sir John Franklin, permettant à ces derniers d'hiverner sur place. Grâce à cette hospitalité, les Européens organisèrent d'autres expéditions, lesquelles ont cependant forcé des Dénés à se déplacer vers d'autres lieux de pêche. Déljine et les vestiges du fort de Franklin témoignent éloquentement des premiers rapports entre les Dénés du Sahtu et les Européens.

Déljine ?ue Dáhk'é Hé Franklin Bekq'k'é

Yahnj dáné't'e xai gots'é Sahtúgot'ne ke Déljine xao gháre tue kakat'j, déogha t'e detjle hé. 1825-1826 zaku Sir John Franklin hé dene ke kátone k'ly la xao Déljine dene hé nákejádá ?eyi gots'é m'ola l'ó Déljine gots'é ?ajá zezhi t'á Sahtúgot'ne gúlu gots'e tue kakeniwe. ?eyi Déljine tue h'ka zagot'j hé ?eyi Franklin ?ode bekq'k'é gó?o gogháre ?eyi Sahtúgot'ne hé zala m'ola gota nuda t'á z'eleta dene kejé keyagowhe.

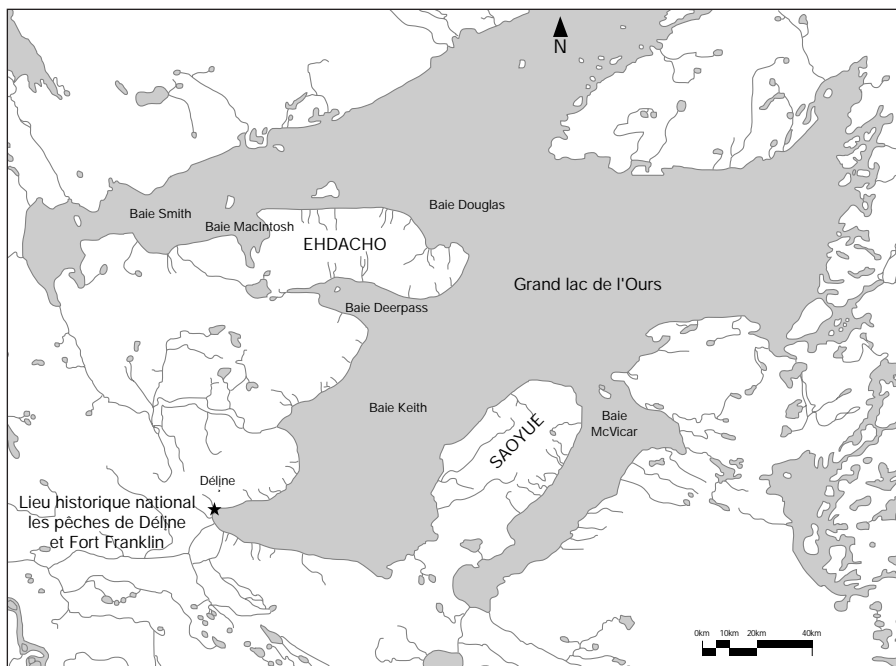
1996. L'Énoncé indique ce qui fait qu'un site revêt une importance nationale et décrit la santé et l'harmonie de ses écosystèmes. Un lieu historique national possède une intégrité commémorative si :

- les ressources et les valeurs d'importance nationale du site ne sont ni insuffisantes ni menacées;
- la population connaît bien les raisons de l'importance historique nationale du site;
- les valeurs patrimoniales du site sont respectées dans les prises de décisions ou de mesures concernant le site.

Des représentants de la collectivité de Déljine, du gouvernement des T.N.-O., du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, du Fonds mondial pour la nature, de la Société pour la protection parcs et des sites naturels du Canada (T. N.-O.) et de Parcs Canada se sont réunis pour s'entendre sur le contenu de ÉIC et discuter des prochaines étapes. Ils ont donc convenu de :

- mettre la touche finale au rapport de conservation et de présentation - C'est une exigence de Parcs Canada pour avoir le droit de faire une demande de financement dans le cadre du Programme national de partage des coûts (il s'agit d'un programme d'aide financière destiné à des lieux historiques nationaux qui n'appartiennent pas à Parcs Canada). Le rapport prévoit un plan d'action précis de travaux ultérieurs à faire au besoin, précise qui exécutera les travaux, quand et à quels coûts; et
- terminer le reste des travaux précisés dans la Stratégie des zones protégées pour les T. N.-O.

Lieux historiques nationaux du Sahtu



Parcs Canada continue à travailler avec la collectivité de Déljine à la préparation d'un plan de protection et de présentation à long terme pour les quatre sites.

Gouvernement des T. N.-O. - Éducation, Culture et Formation - Centre du patrimoine septentrional Prince de Galles

Groupe de travail mixte sur les places patrimoniales et les sites protégés du Sahtu

Mis sur pied dans le cadre de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et des Métis du Sahtu, le Groupe de travail mixte sur les places patrimoniales et les sites protégés du Sahtu est responsable de faire des recommandations sur la commémoration et la protection de sites patrimoniaux du Sahtu aux ministres fédéral et territorial compétents. Le Groupe de travail se compose de deux membres nommés par le Sahtu Secretariat Inc., d'un membre nommé par le

gouvernement fédéral et d'un autre nommé par le territorial. Un cinquième, élu par les quatre autres, agit à titre de président.

Dans son rapport définitif terminé en 1995, le Groupe de travail recommanda la commémoration, et divers niveaux de protection, de 42 sites d'importance pour le patrimoine culturel des Dénés et des Métis du Sahtu. Les sites furent choisis par suite d'un travail intense effectué dans les collectivités de Fort Good Hope, Colville Lake, Tulita et Déljine et ils constituent un large éventail de lieux historiques et culturels, variant en grandeur de moins d'un hectare à des kilomètres de sentiers linéaires. Le rapport définitif fut publié en janvier 2000.

Régions visées par les revendications territoriales des Dénés et des Métis (Mackenzie Sud)

Gouvernement du Canada - Environnement Canada - Service canadien de la faune

Lac Mills

Les marécages entourant le lac Mills, élargissement du fleuve Mackenzie à 40 km en aval de sa sortie du Grand Lac des Esclaves, au confluent de la rivière Horn, constituent une importante aire de repos pendant la migration des sauvagines à travers la vallée du

Mackenzie. De 1994 à 1997, le Service canadien de la faune effectua des relevés aériens au lac Mills en vue de recueillir des données sur le nombre de sauvagines et d'oiseaux de rivage qui arrêtent au lac Mills au cours des périodes de migration du printemps et de l'automne. Ce sont là les premières données recueillies au lac Mills depuis le début des années 1970. La collectivité de Fort Smith aimerait

que le lac Mills devienne une zone protégée, en raison des activités de subsistance et de tout l'aspect culturel qui y sont rattachés. Malheureusement, le régime de propriété de terres privées vient compliquer la situation. Le Service canadien de la faune travaille avec la bande de Fort Smith et d'autres parties intéressées pour trouver des solutions de conservation applicable au lac Mills.

Premières nations Dogrib

Gouvernement des T. N.-O. - Éducation, Culture et Formation - Centre du patrimoine septentrional Prince de Galles

Projet de construction d'une réplique d'une tente dogrib en peau de caribou

En 1997, par suite du rapatriement d'une tente en peau de caribou ayant appartenu au chef de Baker Lake et retrouvée au musée d'histoire naturelle d'Iowa City, le Centre du patrimoine septentrional Prince de Galles s'est, une fois de plus, joint à l'équipe composée de la Commission des services communautaires dogribs, de l'école secondaire Chief Jimmy Bruneau et du Conseil des Dogribs visés par le traité 11 pour aider les aînés à reconstituer deux répliques de la tente originale. En

1998, les partenaires montèrent une exposition temporaire de la tente en guise de commémoration. L'exposition connut un franc succès auprès des aînés dogribs, des écoliers et du public en général. Cependant, en raison de l'âge et de la fragilité de la tente, on la démontra en octobre 1998 et l'entreposa au Centre Prince de Galles. Par suite du grand intérêt manifesté par le public, on décida de faire deux répliques de la tente, une qui serait exposée en permanence au Centre du patrimoine et l'autre qui serait utilisée dans les écoles. Il faudra soixante-dix peaux de caribou tannées pour réaliser le projet. En septembre 1999, on organisa une chasse communautaire au caribou dans la toundra et on récolta trente-huit peaux, qu'un groupe d'aînés de Rae commencèrent à tanner le mois suivant. Le reste

des peaux sera donné par les collectivités avoisinantes de Rae Lakes, Wekweti et de Whati. En mai 2000, les aînés commenceront le découpage et l'assemblage des peaux pour construire les tentes, qui seront dévoilées officiellement lors de l'Assemblée générale annuelle des Dogribs à l'été 2000. La construction au complet sera filmée aux fins de réalisation d'un documentaire de trente minutes. Ce projet a été financé en partie grâce au Programme d'aide aux musées, administré par Patrimoine canadien, et au ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique du gouvernement des T.N.-O.; des contributions non financières ont également été faites par les partenaires. Le reste du financement proviendra du secteur privé.

Région visée par le règlement de la revendication des Gwich'in

Gouvernement du Canada - Parcs Canada - Lieux historiques nationaux

Nagwichoonjik

Les Gwich'in Gwichya demandèrent à Parcs Canada de se joindre à eux pour commémorer le lieu historique national Nagwichoonjik à l'automne 1999. Au cours d'un voyage de deux jours sur le fleuve Mackenzie, le Comité directeur de Tsiigehtchic et le personnel de l'Institut social et culturel gwich'in échangèrent leurs connaissances et expliquèrent les valeurs culturelles du fleuve et des nombreux sites le long de ses rives. Le voyage se termina à Tsiigehtchic où les impressions du voyage furent mises par écrit dans un énoncé d'intégrité commémorative. Les Gwich'in Gwichya espèrent se servir de ce document pour planifier la présentation de ces sites aux touristes.

Pendant le voyage, on se rendit compte de l'importance des histoires traditionnelles et des ressources culturelles reliées aux endroits situés le long du fleuve. En effet, les campements, actuels et anciens, l'ancienne carrière de pierre de Thunder Creek et le réseau de sentiers remontant jusqu'au fleuve sont tous des signes de la longue présence des Gwich'in dans le Nagwichoonjik. Avec chaque endroit viennent des histoires, des histoires sur la création du monde, sur des héros gwich'in qui ont influencé les temps modernes, des histoires sur les relations entre voisins, des histoires de rencontre avec de nouveaux arrivants et des histoires qui ont solidifié et bien ancré les relations familiales et les valeurs culturelles.

Le lieu historique national Nagwichoonjik représente une partie intégrale du paysage culturel gwich'in et offre à la fois à la collectivité et aux touristes l'occasion d'explorer, de constater et de respecter la présence des Gwich'in et leurs contributions au Canada (lire l'article à la page 16).

Institut social et culturel gwich'in

Projet d'ethnobotanique gwich'in

L'ethnobotanique est l'étude de l'utilisation ancestrale des plantes en tant que nourriture, médicaments, abri et outils. Pendant les deux dernières années, l'Institut social et culturel gwich'in exécuta un projet d'ethnobotanique en collaboration avec des aînés gwich'in et le personnel du Centre de recherche d'Inuvik et de Parcs Canada. Le rapport de projet sera publié en 2000 et contiendra la liste de trente-quatre espèces de plantes avec leur nom en gwich'in, leur nom scientifique et local ainsi que des renseignements sur l'endroit où elles se trouvent et sur leur utilisation. Le rapport contiendra aussi quelques recettes de médicaments et trente collages de plantes séchées. Le tout sera envoyé dans les cinq écoles de la région visée par le règlement de la revendication territoriale des Gwich'in.

Projet de dictionnaire gwich'in

Le dictionnaire est un projet à long terme entrepris par les aînés gwich'in gwichya et teetlît, l'Institut social et culturel gwich'in et le personnel du Centre de recherche sur la langue gwich'in. La troisième édition du dictionnaire fut publiée au cours de

l'exercice et contient plus de 2 700 mots des dialectes gwichya et teetlît. Outre des mots et des termes puisés dans des projets sur l'histoire orale, on ajouta à ce dictionnaire des termes et des mots décrivant les liens de parenté et des activités traditionnelles. Ces termes et ces mots furent relevés à partir d'enregistrements faits à l'été lors d'excursions dans la nature et d'ateliers organisés à Fort McPherson et à Tsiigehtchic. Un tableau de la prononciation de sons gwich'in avec notes explicatives est également inclus dans cette édition. En produisant ce dictionnaire, l'Institut voulait :

- mettre par écrit, avant qu'il se perde à tout jamais, le riche vocabulaire des aînés parlant couramment le gwich'in;
- offrir un ouvrage de référence aux apprenants du gwich'in pour les aider à apprendre du vocabulaire qui leur est inconnu; et
- se doter d'un ouvrage de référence pratique et facile d'utilisation aux fins de normalisation du gwich'in écrit.

Les mots du dictionnaire sont tous entrés dans une banque de données informatisée pour en faciliter l'accès et l'Institut souhaite un jour produire une version sur disque compact avec une composante orale de mots et de phrases en gwich'in. Le disque pourrait servir aux apprenants de la langue.

Plan de revitalisation de la langue gwich'in

Un des plus récents projets porte sur l'élaboration d'un plan à long terme de revitalisation de l'utilisation de la langue. Ce projet s'inscrit dans une stratégie

globale du gouvernement des T.N.-O. (GTNO). En effet, ce dernier vise à transférer aux sept groupes linguistiques autochtones des T. N.-O. la responsabilité en matière de programmes de revitalisation de la langue ainsi que les sommes d'argent qui y sont rattachées. À la demande du GTNO, le Conseil tribal des Gwich'in et l'Institut social et culturel gwich'in, de même que six autres groupes autochtones, en sont à l'heure actuelle à élaborer leur plan de revitalisation. Au fur et à mesure des consultations tenues avec les communautés, ces dernières se rendent compte qu'à eux seuls les programmes communautaires ne pouvaient prévenir l'extinction graduelle de la langue gwich'in, qui est présentement presque rendue au seuil de la mort et qui a besoin qu'on agisse. Ainsi, le plan s'est élargi pour inclure tous les domaines qui pourraient avoir des répercussions sur l'avenir de la langue gwich'in, notamment, l'administration des programmes, les politiques en matière de langue, l'enseignement, la recherche et finalement les services de traduction et d'interprétation. Au bout du compte, le plan s'inspire d'un bon nombre de projets déjà en place. Prenant davantage la forme d'une stratégie plus globale de revitalisation de la langue gwich'in dans les collectivités visées par le règlement de la revendication territoriale des Gwich'in, ce plan quinquennal décrit le rôle des leaders et des organismes gwich'in, des conseils, des écoles, des traducteurs, du Centre de sauvegarde de la langue gwich'in, de l'Institut social et culturel gwich'in et des collectivités. Il comprend aussi de nombreuses idées pour garder la langue vivante, comme des camps d'immersion dans la nature; des classes pour adultes; l'élaboration

d'un programme d'enseignement de la langue et de matériel didactique pour différents niveaux d'études et d'apprentissage; un solide programme de formation d'enseignants; des leçons radiodiffusées; et finalement un programme préscolaire semblable à celui offert en langue maori et qui connaît un franc succès en Nouvelle-Zélande.

Projet de toponymie des Gwich'in Teetlit

Le personnel de l'Institut social et culturel gwich'in a révisé les renseignements recueillis au cours d'anciens projets sur l'histoire orale des Gwich'in Teetlit et les a entrés dans une banque de données informatisée. Cette dernière contient maintenant des renseignements détaillés de l'histoire orale sur la région entre Fort McPherson et la rivière Wind, tout en mettant l'accent sur les sites ancestraux situés le long de la rivière Peel. À la fin de mars 1999, des aînés gwich'in teetlit ont révisé le rapport provisoire sur ces renseignements pour ensuite y mettre la touche finale. Au fur et à mesure que l'Institut recevra du nouveau financement, il poursuivra son projet en clarifiant des toponymes et en ajoutant des renseignements sur l'histoire orale d'endroits qui n'ont pas encore fait l'objet d'étude.

Projet de toponymie des Gwich'in Ehdiiat

Au début de 1999, l'Institut social et culturel gwich'in, en collaboration avec la collectivité d'Aklavik, a entrepris une recherche toponymique d'Aklavik. On enregistra des entrevues faites avec des aînés gwich'in ehdiit sur les noms de caractéristiques géographiques de la région d'Aklavik, ainsi que sur les histoires et les légendes associées à ces noms ou à ces endroits. On recueillit environ 200 toponymes,

ainsi que des renseignements sur l'histoire orale reliée à beaucoup de ces endroits. Cette recherche s'ajoute aux autres travaux effectués en permanence dans la région des Gwich'in Ehdiiat.

Lieu historique national Nagwichoonjik

En janvier 1998, un tronçon du fleuve Mackenzie fut désigné lieu historique national Nagwichoonjik. Depuis, l'Institut social et culturel gwich'in, en collaboration avec la collectivité de Tsiigehtchic et de Parcs Canada, s'occupe d'organiser des activités commémoratives autour du site. Dans un premier temps, il a rédigé le texte à graver sur deux plaques qui seront posées aux limites est et ouest de cette section (soit la rivière Thunder et Point Separation) et il a ensuite posé des arbres repères, appelés *njoh* (repères traditionnels), au début des pistes qui partent du fleuve Mackenzie et descendent dans les terres. Le personnel de Parcs Canada, des membres de la collectivité, le Conseil tribal gwich'in et le personnel de l'Institut social et culturel gwich'in prirent part à une randonnée sur le fleuve et assistèrent à un atelier sur l'Énoncé d'intégrité commémorative en vue d'établir l'orientation de la gestion du site et de futures activités commémoratives (lire l'article à la page 15).

Livre sur l'histoire de l'utilisation des terres et de la collectivité des Gwich'in Gwichya

En 1996, grâce au financement accordé par Parcs Canada, l'Institut social et culturel gwich'in travailla avec la collectivité de Tsiigehtchic à la rédaction de la première version d'un livre sur l'histoire de l'utilisation des terres et de la collectivité. Outre des renseignements provenant d'archives et de publications, cette

histoire, d'une valeur exceptionnelle pour la région visée par le règlement de la revendication territoriale des Gwich'in, contient des toponymes gwich'in, des mots, des histoires et des renseignements d'histoire orale recueillis dans le cadre de projets de toponymie et d'ethno-archéologie réalisés dans la collectivité entre 1992 et 1995. Cette première version est présentement en révision grâce à des fonds reçus de Parcs Canada, du Fonds du millénaire, du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation du gouvernement des T.N.-O., du Conseil des Gwich'in Gwichya et de l'administration scolaire de district de Tsiigehtchic. Afin de se procurer les fonds nécessaires pour pouvoir terminer le livre pour 2000, l'Institut organise présentement des levées de fonds. Ce livre sera le premier d'une série qui sera produite au cours des cinq à dix prochaines années sur l'histoire des collectivités visées par le règlement de la revendication territoriale des Gwich'in et de l'utilisation des terres.

Projet de généalogie de Tsiigehtchic

Des aînés gwich'in visés par le règlement de leur revendication territoriale s'inquiètent depuis quelques années du fait que les jeunes ne connaissent rien de leur

généalogie. C'est pourquoi, en collaboration avec la Commission d'inscription des Gwich'in, on a eu l'idée d'enregistrer des conversations avec les aînés et de faire de la recherche dans les archives et les registres d'église. Cette recherche aide non seulement à rétablir l'histoire des familles, mais aussi à mieux comprendre les façons traditionnelles de « baptiser » les gens, les termes utilisés pour décrire les liens de parenté et les relations traditionnelles entre les gens.

Les registres de l'église anglicane de Fort McPherson sont en anglais, alors que ceux de l'église à Tsiigehtchic sont en français. L'histoire explique cette différence. En 1860, les missionnaires oblats catholiques établirent une mission dans la région des Gwich'in Gwichya et jusqu'en 1933, enregistrèrent toutes les naissances, les mariages et les décès en français. Précisons que cela a quelque peu ralenti le rétablissement de la généalogie des familles de Tsiigehtchic.

En 1997, les registres obtenus de l'église catholique furent traduits en anglais et les renseignements entrés dans la banque de données généalogiques. On tente de compléter les renseignements grâce à une recherche menée actuellement sur l'histoire orale.

Rapatriement et reproduction de vêtements traditionnels gwich'in

Il y a deux ans, l'Institut social et culturel gwich'in, dans le cadre d'un contrat pour le compte du gouvernement des T.N.-O., rédigea un rapport sur une étude menée en vue de connaître dans quels musées et dans quelles archives à l'extérieur des T. N.-O. on pouvait trouver des collections sur les Athapascans (notamment les Gwich'in) et les Métis. En collaboration avec le Centre du patrimoine septentrional Prince de Galles et le Musée canadien des civilisations, des aînés et des couturières gwich'in, le personnel de l'Institut social et culturel gwich'in et celui du Centre du patrimoine septentrional Prince de Galles se rendirent au Musée canadien des civilisations et au Smithsonian Institution pour étudier les vêtements traditionnels gwich'in et décider lesquels seraient reproduits. Une couturière de la région visée par le règlement de la revendication territoriale des Gwich'in reproduira deux copies d'un vêtement original en utilisant le matériel et les techniques de couture et de décoration des ancêtres gwich'in. Une fois le travail terminé, une copie restera dans la région visée par la revendication territoriale des Gwich'in et l'autre sera exposée au Centre du patrimoine septentrional Prince de Galles.

Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut

■ *Parcs, réserves de parc et lieux historiques territoriaux*

1. Blackstone
2. Sentier Canol/canyon Dodo
3. Canyon City
4. Sources de la rivière Coal
5. Fishing Branch
6. Fort Selkirk
7. Fort Smith Mission
8. Forty Mile, Fort Cudahy et Fort Constantine
9. Gwich'in
10. Île Herschel
11. Lac Hidden
12. Ijraliq
13. Katannalik
14. Kekerten
15. Kuklok
16. Lansing Post
17. LaPierre House
18. Mallikjuaq
19. Relais Montague

20. Station de télégraphie d'origine, Bureau de la scierie du Yukon (Dawson City)
21. Qaummaarviit
22. Rampart House
23. Sentier patrimonial Ridge Road
24. Robinson Road House
25. Shāwshe
26. Sylvie Grinnell
27. Tombstone
28. Twin Falls Gorge

◆ *Parcs nationaux (PN), réserves de parc (RPN), sites nationaux (SN) et lieux historiques nationaux (LHN)*

29. Arvia'juaq (LHN)
30. Aulavik (PN)
31. Auyuittuq (PN)
32. Lieu traditionnel de pêche de Déljine et vieux Fort Franklin (LHN)
33. Passage automnal des caribous (LHN)
34. Ivvavik (PN)
35. Kitigaryuit (LHN)

36. Klondike (LHN) - Dawson City
37. Kluane (PN)
38. Kluane (RPN)
39. Nagwichoonjik (LHN)
40. Nahanni (PRN)
41. Église Notre-Dame-de-Bonne-Espérance (LHN)
42. Pingo (site canadien)
43. Quttinirpaaq (PN)
44. Saoyue et Ehdacho (LHN)
45. Sirmilik (PN)
46. Tuktut Nogait (PN)



- 47. Vuntut (PN)
- 48. Wapusk (PN)
- 49. Wood Buffalo (PN)
- 50. Yukon (LHN) - S.S. Klondike

*** Régions à l'étude**

- 51. Île Akpatok
- 52. Île Digges
- 53. Îles du bassin Foxe
- 54. Lac Mills
- 55. Basses-terres Rasmussen
- 56. Wolf Lake

+ Parcs nationaux et de lieux historiques nationaux proposés

- 57. Bras Est du Grand lac des Esclaves
- 58. Nord de l'île Bathurst
- 59. Monts Torngat
- 60. Tukturnogait
- 61. Ukkusiksalik
- 62. Utkuhiksalik

★ Rivières et fleuves de patrimoine

- 63. Alsek
- 64. Arctic Red
- 65. Bonnet Plume
- 66. Kazan
- 67. Soper
- 68. Nahanni Sud
- 69. Tatshenshini
- 70. Thelon
- 71. Thirty-Mile (fleuve Yukon)

▼ Projets de parcs territoriaux et de lieux historiques

- 72. Île Beechey
- 73. Lac Kusawa
- 74. Passage du Nord-Ouest/Expédition Franklin
- 75. Plateau Ram
- 76. Uvajuq

▲ Projets de rivières du patrimoine

- 77. Coppermine

□ Autres aires de conservation

- 78. Région de gestion spéciale de Ddhaw Gro
- 79. Harry Gibbons/Refuge d'oiseaux de la baie Est
- 80. Aire de protection de l'habitat du marécage Horseshoe
- 81. Réserve nationale de faune Iqalituuq (proposition)
- 82. Refuge d'oiseaux de l'île Kendall
- 83. Région de gestion spéciale de L'hotsaw Wetlands
- 84. Réserve nationale de faune Nirjutiavvik (proposition)
- 85. Réserve nationale de faune du delta de la rivière Nitsutlin
- 86. Région de gestion spéciale de la rivière Nordenskiöld
- 87. Aire de gestion spéciale Old Crow
- 88. Réserve nationale de faune de Polar Bear Pass
- 89. Refuge d'oiseaux de l'île Prince-Léopold
- 90. Réserves nationales de faune Qaqaullit et Akpait (proposition)
- 91. Refuge d'oiseaux du golfe Reine-Maud
- 92. Région de gestion spéciale de Ta'tla Mun
- 93. Réserve naturelle Thelon



Légende

- Parcs, réserves de parc et refuges de gibier actuels
- ▨ Parcs proposés
- Parcs, réserves de parc et lieux historiques territoriaux
- ◆ Parcs, réserves de parcs, sites et lieux historiques nationaux
- * Régions à l'étude
- + Projets de parcs et de lieux historiques nationaux
- ★ Projets de rivières et de fleuves du patrimoine
- ▼ Projets de parcs territoriaux et de lieux historiques
- ▲ Projets de rivières du patrimoine
- Autres aires de conservation

Conseil pour la région visée par les revendications territoriales des Premières nations du Yukon

**Gouvernement du Canada –
Parcs Canada – Lieux
historiques nationaux**

Bibliothèque Carnegie et loge maçonnique

Construite en 1903-1904 grâce à une subvention accordée par la Fondation Carnegie, la bibliothèque est un édifice de deux étages, remarquable tant par le rôle qu'elle a joué dans la vie culturelle de cette ville éloignée de l'époque de la Ruée vers l'or que par son architecture. De part sa vocation, la bibliothèque rapprochait les habitants de Dawson au reste du monde grâce aux livres et aux revues qui s'y trouvaient et aux nombreuses réunions qui s'y tenaient. L'édifice se caractérise plus particulièrement par sa façade en tôle emboutie et son intérieur aménagé avec style selon un plan symétrique de type renaissance classique, et par son portique classique en plein centre. La couleur et la texture de la surface rappellent celles d'un édifice de pierre, créant l'impression de permanence et de raffinement dans cette région de pionniers. L'édifice qui abrite la bibliothèque et la loge maçonnique fut désigné lieu historique national en 1967 après une réunion de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada tenue à Dawson la même année. En 1998, la Loge n° 45 du Yukon de l'Ordre maçonnique fit une demande d'aide financière dans le cadre du Programme national de partage des coûts pour la préservation d'édifices historiques. La même année, la Commission accepta de partager les coûts pour l'ancienne bibliothèque Carnegie. Par la suite, on organisa un atelier en vue de définir, dans un énoncé d'intégrité commémorative, les valeurs et les objectifs d'importance nationale. On

termina aussi l'évaluation de l'architecture de l'édifice, notamment l'inspection de la structure et du bardage intérieur et extérieur. Reste à faire, probablement au printemps, le plan de conservation et de présentation.

Place patrimoniale Tr'o-ju- wech'in

La Première nation Tr'ondëk Hwëch'in a inscrit Tr'o-ju-wech'in à titre de place patrimoniale dans l'entente de règlement de sa revendication territoriale qu'elle a ratifiée à l'été 1998. Depuis, un Comité directeur, en collaboration avec la Première nation et des représentants des gouvernements territorial et fédéral, a dirigé un plan de recherche en vue de rassembler la documentation nécessaire à l'élaboration du plan directeur du site. Le Comité se prépare aussi à faire une demande auprès de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada pour désigner le site, lieu historique national.

La Première nation Tr'ondëk Hwëch'in a créé un poste d'agent du patrimoine pour l'aider à entreprendre un gros projet sur l'histoire orale de la collectivité. Le projet, qui se fait en collaboration avec le village Han of Eagle en Alaska et les Gwich'in de Fort McPherson, non seulement décrit les besoins de faire une étude sur la rivière Yukon, mais contribue aussi à l'étude qui se fait en parallèle sur le parc territorial Tombstone. Le projet est financé conjointement par la Première nation Tr'ondëk Hwëch'in, le Projet de nouveaux sites de Parcs Canada et le ministère des Ressources renouvelables du Yukon (lire l'article à la page 25).

Au cours de 1999, le Comité directeur a entrepris plusieurs projets. La Première nation est

enchantée par le travail archéologique qui s'est fait dans la région, car non seulement a-t-il permis aux jeunes de suivre une formation, mais on y a découvert de nombreuses ressources culturelles importantes et tracé la carte d'une partie des camps de pêche ancestraux pour permettre aux résidents du coin de venir le visiter. Les renseignements historiques du site, ainsi que le partage de l'expérience et des connaissances en matière d'établissement de sites patrimoniaux autochtones constituent une partie importante du travail de préparation du plan directeur du Comité directeur, qui est prévu commencer au printemps 2000.

Voici d'autres projets entrepris sur le lieu historique Tr'o-ju-wech'in : une étude sur l'histoire de la gestion de la pêche au saumon dans la rivière Yukon; une histoire environnementale du bassin supérieur de la rivière Yukon et des études scientifiques de la géomorphologie régionale, du climat, de l'écologie terrestre et aquatique et de l'hydrologie. Une ethnographie des Han fut achevée au début de l'année dernière. On prévoit présenter les résultats de la recherche qui s'est faite sur le site et sur la région en mars 2000, à l'occasion d'un symposium sur le bassin supérieur de la rivière Yukon. La recherche et le Symposium sont financés grâce à un partenariat international composé des Tr'ondëk Hwëch'in, de Parcs Canada et du Service des parcs nationaux des États-Unis.

Commémoration de Kashxoot (le chef Jim Boss)

Les aînés du Conseil des Ta'an Kwach'in et la Première nation des Kwanlin Dun travaillent depuis des années à la rédaction de biographies de leurs chefs. En

1999, ils ont convenu de rendre un hommage public à ces chefs. Ils ont choisi Kashxoot (le chef Jim Boss) (1857-1950) comme étant un chef qui a énormément contribué à améliorer la vie des Premières nations du Yukon.

Kashxoot vécut au lac Leberge et n'a ménagé aucun effort pour servir d'intermédiaire entre les autochtones et les nouveaux arrivants qui s'installaient dans la partie sud du Yukon pendant et après la Ruée vers l'or du Klondike. Il était également doué pour les affaires, dirigeant plusieurs relais autour du lac et vendant du bois aux bateaux de rivière. Les qualités de chef et la sagesse de Kashxoot apportaient un grand calme à la fin de longues journées ardues. Cependant, il est mieux connu comme étant le père des revendications territoriales, car c'est lui qui déposa une demande officielle pour obtenir des mesures de réparation et des logements du gouvernement fédéral en 1900. La lettre de Kashxoot ne fit pas de grandes étincelles à l'époque, mais elle suffit pour permettre l'établissement de plusieurs petites réserves pour les Indiens du Yukon. Son geste est aujourd'hui reconnu comme étant la première demande officielle de négociation d'une entente de règlement de revendication territoriale au Yukon.

À l'automne 1999, les aînés du Conseil des Ta'an Kwach'in et la Première nation des Kwanlin Dun guidèrent les préparatifs de nomination de Kashxoot auprès de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. La Commission étudiera cette nomination lors de sa réunion de l'automne 2000.

Conférence du Conseil des ressources du patrimoine yukonnais

En octobre 1999, le Conseil des ressources du patrimoine yukonnais organisa la conférence *Adäka* (« Et la lumière fut »). Venus en grand nombre, les

participants à la Conférence, les organismes publics sur le patrimoine, les représentants des collectivités, les Premières nations et les conférenciers venus de « l'extérieur » eurent l'occasion de constater la grande variété de dossiers reliés au patrimoine à l'étude actuellement au Yukon. Pendant les deux jours de séances, les participants ont pu se pencher de près sur une foule de sujets, dont la désignation de patrimoine, le rapatriement de ressources culturelles, les centres culturels et le rôle des arts et de la langue dans la survie de la culture. C'était une conférence très importante en ce qu'elle a permis de fixer les orientations pour l'avenir. Parcs Canada était l'un des promoteurs de cette conférence et, outre son aide financière, il a également fourni des ressources humaines.

Parcs nationaux

Wolf Lake (Gooch Aa)

Wolf Lake est situé dans le sud du Yukon à environ 200 km à l'est de Whitehorse, près de la communauté de Teslin. La région autour de Wolf Lake est occupée par des montagnes escarpées de part et d'autre de la ligne continentale de partage de eaux au nord de la frontière entre le Yukon et la Colombie-Britannique, et par le cours supérieur des rivières Liard, Morley et Wolf. On y trouve divers peuplements de végétaux en partie à cause de la différence d'élévation (jusqu'à 2 100 mètres), de grandes étendues de toundra sans arbre et même des basses terres boisées et des vallées à plus basse altitude. Au nombre des caractéristiques remarquables de la région, citons l'important territoire d'hiver de la harde de caribous des régions boisées de Wolf Lake, de la rivière Wolf, habitat riche pour l'original et le castor, une forte population de gros prédateurs, de poissons et d'oiseaux et de faibles populations de chèvres de montagne et de mouflons de Stone. La stabilité

traditionnelle de l'écosystème proie-prédateur de Wolf Lake, notamment les loups et les caribous, présente un grand intérêt scientifique.

Au début de 1998, Parcs Canada a entamé des discussions avec le Conseil des Tlingit de Teslin et le Conseil des ressources renouvelables de Teslin au sujet d'une éventuelle étude de faisabilité en vue d'établir un nouveau parc national dans la région. En décembre 1998, le gouvernement du Yukon publia sa Stratégie à l'endroit des aires protégées, dans laquelle la région de Wolf Lake (Gooch Aa) est citée comme étant l'une des trois principales régions à inclure dans la planification des aires protégées au Yukon en 1999-2000.

Les discussions et les consultations se poursuivent à Teslin en vue de décider si la population locale appuie une étude de faisabilité pour l'établissement d'un parc que prévoient mener divers partenaires sous la direction de Parcs Canada. En septembre 1999, quatre résidents de Teslin se rendirent à Haines Junction pour en apprendre davantage sur le Parc national Kluane et les relations entre le parc national et la collectivité. Le Conseil des ressources renouvelables de Teslin a demandé au Bureau de la statistique du Yukon de mener un sondage approfondi pour tenter de connaître l'attitude des résidents et leurs pensées concernant la question de gestion des ressources et des aires protégées. Les résultats du sondage devraient sortir au début de 2000. Par suite de portes ouvertes, tenues au début de 2000, les gens en apprirent davantage sur le Parc national Vuntut et sur les avantages qu'en ont retiré les résidents d'Old Crow; plusieurs résidents firent des présentations à Teslin.

Si le Conseil des Tlingit de Teslin, le Conseil des ressources renouvelables de Teslin, le village

de Teslin et le gouvernement du Yukon s'entendent, l'étude de faisabilité du parc pourrait commencer en 2000.

Gouvernement du Yukon - Ressources renouvelables - Tourisme et parcs

Aires de gestion spéciale

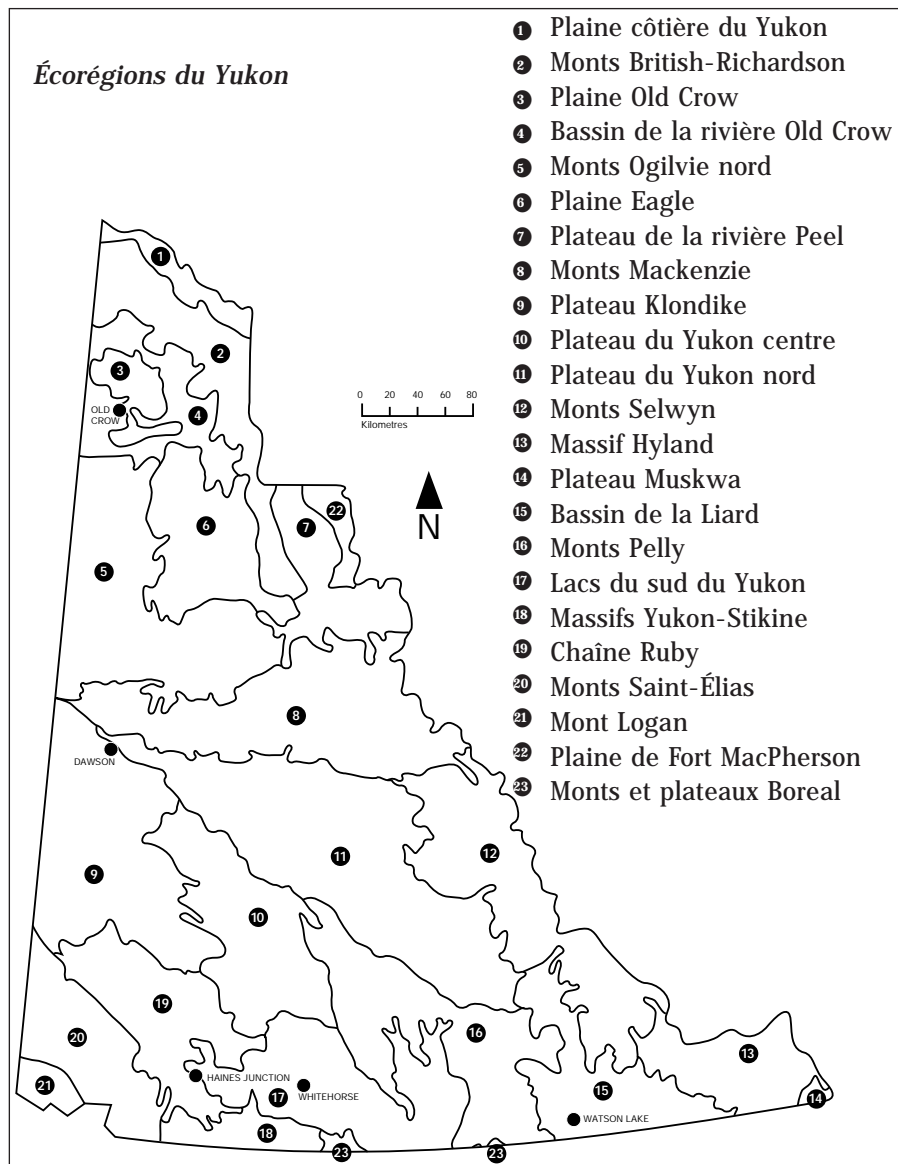
Dans les ententes définitives des Premières nations du Yukon, les aires protégées portent le nom d'aires de gestion spéciale. Douze aires de gestion spéciale sont établies en vue de protéger les poissons, la faune et les valeurs culturelles et sept autres en vue de protéger les valeurs patrimoniales. Certaines de ces aires seront éventuellement désignées en vertu de la *Loi sur les parcs* du Yukon et d'autres le seront en vertu de la *Loi sur la faune* du Yukon ou d'autres lois.

Chaque entente définitive conclue avec une Première nation prévoit les rôles et responsabilités de la Première nation et des gouvernements fédéral et territorial en ce qui a trait aux aires de gestion spéciale prévues dans l'entente en question.

Le gouvernement fédéral joue un rôle prépondérant dans les plans directeurs de quatre des douze aires de gestion spéciale et la Direction du patrimoine du ministère du Tourisme du Yukon d'une de ces aires. Les sept autres relèvent du ministère des Ressources renouvelables du Yukon qui, de concert avec les Premières nations visées, s'affaire à terminer les plans directeurs des aires de gestion spéciale suivantes :

- Ddhaw Gro;
- Ta'tla Mun;
- la rivière Nordenskiöld;
- la zone humide L'hutsaw;
- le marécage Horseshoe.

Finalement, les deux dernières aires sont le Parc de conservation du milieu naturel Tombstone et le Refuge écologique Fishing Branch, aujourd'hui entouré d'une plus grande aire protégée. La description de ces deux aires suit.



Stratégie à l'endroit des aires protégées du Yukon

Après avoir adopté sa Stratégie à l'endroit des aires protégées (SAP) en décembre 1998, le gouvernement du Yukon créa le Secrétariat des aires protégées pour mettre la Stratégie en oeuvre. Ainsi, au cours des prochaines années, il s'occupera principalement d'établir un réseau des aires protégées.

Dans le cadre de sa SAP, le gouvernement du Yukon compte sur des équipes locales de planification pour veiller au processus de consultations publiques. Ces équipes se composent de représentants des

collectivités, de fonctionnaires chargés de planification et de représentants des groupes de conservation et de l'industrie. L'équipe locale de planification pour le nord du Yukon, la première établie dans le cadre de la Stratégie, entreprit son travail en avril 1999. Quelques mois plus tard, soit en décembre 1999, le gouvernement du Yukon accepta les recommandations de l'équipe concernant les limites définitives de l'aire protégée pour la rivière Fishing Branch.

Étant donné que l'établissement des limites de l'éventuel parc territorial Tombstone est prévu dans

l'Entente définitive des Tr'ondëk Hwëch'in et non pas dans la SAP, c'est donc un comité directeur composé de représentants nommés par la Première nation Tr'ondëk Hwëch'in et le gouvernement du Yukon qui fut chargé de faire les recommandations sur les limites définitives de ce parc. En décembre 1999, le gouvernement accepta les recommandations du comité.

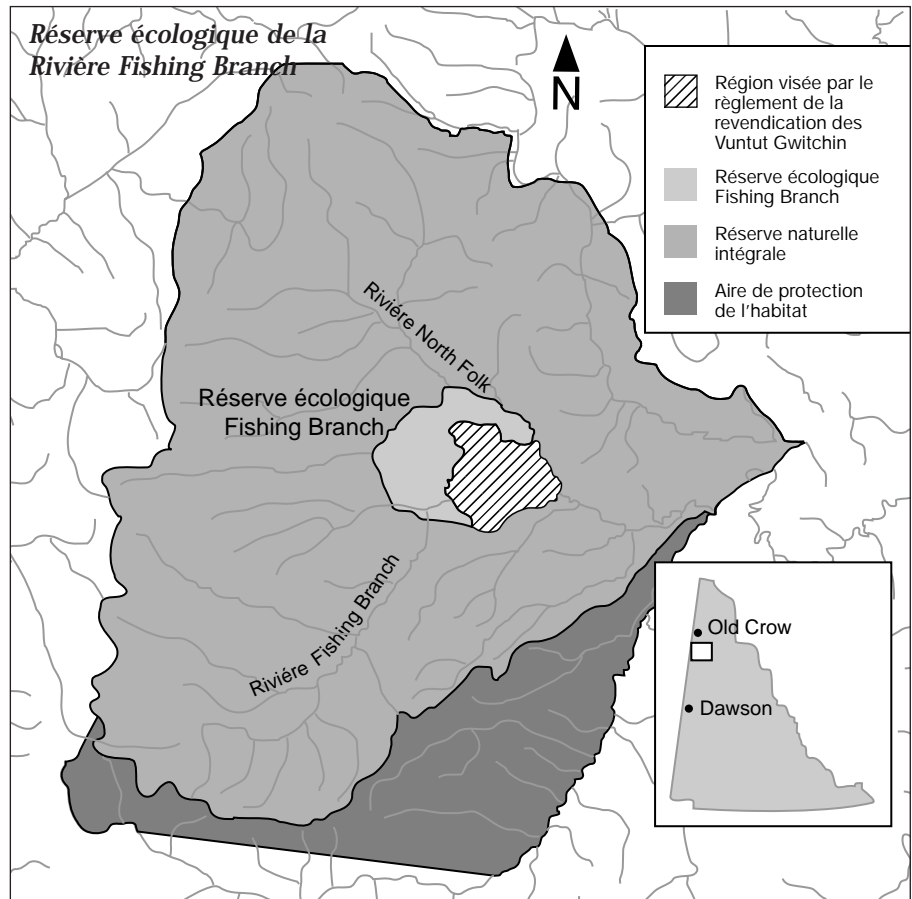
Aire protégée de la rivière Fishing Branch

Au début de 1999, le Secrétariat des aires protégées du Yukon proposa le cours supérieur de la rivière Fishing Branch comme aire protégée candidate représentant ainsi l'écorégion des monts Ogilvie nord et une partie de l'écorégion de la plaine d'Eagle. D'avril à novembre 1999, l'équipe locale de planification pour le nord du Yukon étudia les valeurs écologiques, culturelles et économiques de la région, consultèrent les parties intéressées et la population et fit des recommandations au gouvernement du Yukon sur les limites définitives et le niveau de protection à accorder à l'aire protégée de la rivière Fishing Branch.

En 1999, le gouvernement du Yukon annonça sa décision d'accepter les recommandations de l'équipe.

L'aire protégée de la rivière Fishing Branch consiste en trois aires de conservation particulières. Ce sont :

1. Le mont Bear Cave, au coeur de l'aire protégée de la Fishing Branch, fut désigné aire de gestion spéciale en vertu de l'Entente définitive de la Première nation des Gwitchin Vuntut et sera plus tard désignée réserve écologique en vertu de la Loi sur les parcs du Yukon.
2. Une réserve naturelle intégrale mesurant 5 400 km², entourant cette aire centrale, sera ainsi



désignée en vertu de la Loi sur les parcs du Yukon. Le cours supérieur de la rivière Fishing Branch sera ainsi protégé de même que le cours inférieur de Cody Creek, deux cours d'eau essentiels aux relations entre les saumons et les grizzlis de la région. Aucune activité d'exploitation ne sera permise dans cette réserve naturelle intégrale.

3. Finalement une dernière aire entourant la réserve naturelle et mesurant 1 000 km² vient compléter l'aire protégée de la rivière Fishing Branch. Cette réserve sera désignée en vertu de la Loi sur la faune du Yukon et protégera des parties du cours supérieur de la rivière Miner. Aucune activité d'exploitation n'y sera permise et les valeurs fauniques y seront protégées en vertu d'un règlement.

À l'heure actuelle, l'équipe locale de planification du nord du Yukon travaille en collaboration avec les parties intéressées et la population à l'élaboration d'un plan directeur pour l'aire protégée de la Fishing Branch. Le retrait de toute concession minière dans la réserve naturelle et le transfert des terres du gouvernement fédéral au gouvernement du Yukon constitueront un facteur important dans la désignation et la protection de cette aire.

Parc territorial Tombstone

Mis sur pied en février 1999 conformément à l'Entente définitive des Tr'ondëk Hwëch'in, le Comité directeur de Tombstone fut chargé de recommander les limites du parc à l'intérieur d'une aire qui avait fait l'objet d'une étude antérieure.

Conformément à l'Entente, le Comité devait recommander les limites du parc qui doivent comprendre :

- des parties représentatives de l'écorégion du mont Mackenzie, notamment le mont Ogilvie et la région des hautes-terres de Blackstone;
- d'importantes caractéristiques physiques et biologiques; et
- des sites aux valeurs archéologiques, historiques et culturelles.

En novembre 1999, soit après huit mois d'étude et de consultations menées auprès des parties intéressées et de la population, le Comité directeur recommanda les limites définitives aux Tr'ondëk Hwëch'in et au gouvernement du Yukon. En décembre 1999, après avoir accepté les recommandations du Comité, le gouvernement du Yukon désigna la région à titre de parc de conservation du milieu naturel.

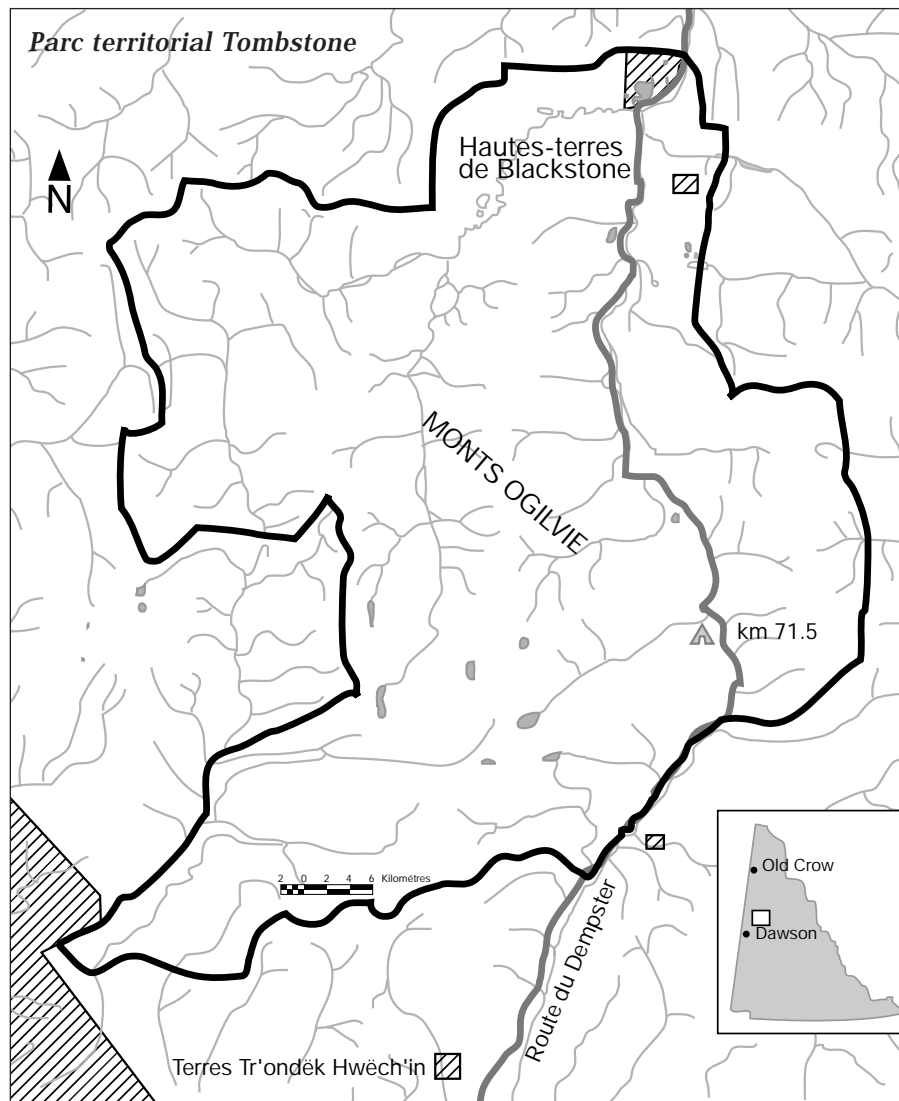
Ainsi, la région du mont Tombstone, qui mesure 2 164 km², sera désignée parc de conservation du milieu naturel en vertu de la *Loi sur les parcs du Yukon* afin d'en protéger la variété exceptionnelle d'habitats, de faune, de formes de relief et de ressources culturelles.

Conformément à l'*Entente définitive des Tr'ondëk Hwëch'in*, le Comité directeur de Tombstone devrait, d'ici mars 2000, commencer l'élaboration d'un plan directeur pour le nouveau parc en collaboration avec les parties intéressées et la population.

Tourisme - Patrimoine

Introduction

L'administration de la *Loi sur les ressources historiques* et l'application des obligations du gouvernement du Yukon prévues dans l'*Entente-cadre définitive avec le Conseil des Premières nations du Yukon*, dans les sept ententes définitives conclues avec une Première nation et dans l'*Accord transfrontalier* (avec les T. N.-O.) *global de règlement de la revendication territoriale des Gwich'in* (Teetlit) relève de la



Direction du patrimoine du ministère du Tourisme du gouvernement du Yukon.

Le chapitre 13 de l'Entente-cadre définitive et les ententes conclues avec les premières nations portent essentiellement sur le patrimoine et le partage des responsabilités en matière de droit de propriété et de gestion entre les Premières nations et les gouvernements fédéral et territorial. La *Loi sur les ressources naturelles* fut adoptée pour respecter et servir de complément aux dispositions de l'Entente-cadre. La Direction s'inspire de ces deux documents pour déterminer, protéger, préserver et présenter les ressources patrimoniales du Yukon.

Chaque entente définitive conclue avec une Première nation prévoit une description plus détaillée du droit de propriété et de la gestion de certaines ressources. En raison de leur importance pour la région où ils se trouvent et pour l'ensemble du territoire, plusieurs sites patrimoniaux situés à l'intérieur des terres ancestrales doivent faire l'objet d'une copropriété et d'une cogestion par les Premières nations et le gouvernement du Yukon.

Sur la piste des dinosaures

Un site situé près de la rivière Ross a servi de site de recherche archéologique au gouvernement du Yukon en août 1999. Découvert au printemps par des scientifiques

du musée de l'université d'Alaska à Fairbanks, le site renferme des traces et des pistes d'au moins trois espèces différentes de dinosaure et des fossiles de vie végétale, remontant à plus de 65 millions d'années. Les traces varient en longueur entre 10 et 45 cm. La recherche sur l'âge exact et la géologie des roches, ainsi que sur la variété de la faune et de la flore, vient à peine de commencer. On pense même à prendre des mesures de protection et d'interprétation.

Une équipe prévoit retourner au site au printemps 2000 afin de tracer la carte et de mesurer le site et d'en évaluer le contenu. La seule autre preuve de la présence de dinosaures au Yukon se trouve dans le bassin de Bonnet Plume, à 450 km au nord de ce site.

Tr'o-ju-wech'in

Tr'o-ju-wech'in est un camp de pêche ancestral des Han situé sur les rives de la rivière Yukon, à l'embouchure de la rivière Klondike, de l'autre côté de ce qui est aujourd'hui Dawson City. Les occupants Han en furent chassés en 1897 au début de la Ruée vers l'or du Klondike, lorsqu'on fonda Klondike City (Lousetown) sur le camp de pêche.

L'inventaire et les recherches archéologiques se poursuivirent pendant une deuxième saison, cette fois grâce à des étudiants en stage de pratique archéologique du Collège du Yukon, qui firent des fouilles à deux endroits reliés au camp de pêche ancestral. Ces recherches s'inscrivent dans un projet conjoint des Tr'ondëk Hwëch'in et de la Direction du patrimoine et fait partie de l'aménagement du site protégé Tr'o-ju-wech'in conformément à l'*Entente définitive des Tr'ondëk Hwëch'in*. Par suite de fouilles entreprises en 1999, on découvrit un niveau d'occupation contenant des artefacts historiques et traditionnels et deux sous-jacents remontant à l'époque préeuropéenne. Des échantillons prélevés d'un âtre trouvé dans la partie la plus basse et la plus

vieille et cinq grattoirs en silexite remontent à environ 1820 après J.-C. Les fouilles permirent également de découvrir des traverses intactes du chemin de fer des mines du Klondyke, dont l'emplacement fut marqué sur une carte. On procéda à des fouilles exploratoires des fondations originales de l'édifice Gold Rush situé sur le flanc de coteau (lire l'article sur Dawson City plus loin sous cette rubrique et l'article à la page 20).

Lieux de sépulture des Premières nations du Yukon

C'est en 1999 qu'on mit la touche finale aux lignes directrices relatives à la découverte de restes humains et de lieux de sépulture des Premières nations. Il a d'abord fallu que les Premières nations du Yukon, le Conseil tribal gwich'in, la Direction du patrimoine et d'autres organismes publics, les élaborent, en discutent et les révisent. Ce qu'ils ont fait lors d'ateliers tenus en octobre 1998 et en mars 1999. Il s'agissait d'un projet conjoint de mise en oeuvre de dispositions à inclure dans les plans de mise oeuvre des dispositions de l'Entente-cadre définitive et de l'Entente définitive. Mentionnons également que ce projet fut entrepris conformément à des dispositions prévues dans les sept ententes définitives conclues avec les Premières nations et dans l'Accord transfrontalier avec le Conseil tribal des Gwich'in (Teetłit). Il ne reste plus qu'à les appliquer aux différentes terres ancestrales.

Parc territorial de Herschel Island

La révision et la mise à jour du plan directeur du Parc territorial Herschel Island a commencé en 1999 avec la tenue de plusieurs réunions préliminaires entre le Conseil consultatif de la gestion de la faune (North Slope) et le Conseil inuvialuit de gestion du gibier. Sont sortis de ces réunions un document d'évaluation précisant les dossiers à étudier et le calendrier pour la mise à jour

du plan révisé. Même si les activités de recherche sur le patrimoine et de conservation des richesses du patrimoine sont terminées depuis l'élaboration du plan original, il faut réviser l'entretien des installations et la présentation interprétative. Quand le nouveau plan sera terminé en 2000, il tiendra compte des demandes actuelles de services touristiques et des changements par rapport à l'utilisation et à l'exploitation du parc.

Lieux historiques des maisons Rampart et Lapierre

La dernière ébauche du plan conjoint de gestion pour les lieux historiques des maisons Rampart et Lapierre fut achevée en 1999 sous la direction du Comité conjoint du patrimoine. Composé de trois personnes nommées par les Premières nations des Gwitchin Vuntut et le gouvernement du Yukon, le Comité a suivi de près la démarche de planification publique et s'est assuré que le plan respectait les conditions de l'*Entente définitive des Gwitchin Vuntut*. Les deux sites sont des copropriétés des Premières nations et de la Direction du patrimoine et sont cogérés par ces derniers.

Après avoir fait l'inventaire de la maison Lapierre, on laissera les quelques vestiges de sa structure aux bons soins de Mère nature. Les dossiers architecturaux et archéologiques compléteront les dossiers d'archives et d'histoire orale pour ainsi permettre une interprétation discrète du site. Afin de ne pas nuire au fragile environnement au site de la rivière Bell, on prévoit construire une aire de camping et un abri pour les touristes.

La maison Rampart, à la rivière Porcupine entre Old Crow et Fort Yukon, en Alaska, fera l'objet d'une étude plus soignée. En 1999, les Gwitchin Vuntut et les Services de restauration de Whitehorse mirent sur pied un projet de formation en taillage de rondins et réussirent ainsi à faire

dégager un nouveau campement dans une perspective de procéder à des travaux de stabilisation et de restauration des vestiges de la structure qui s'y trouvent. On prendra ensuite les résultats de plusieurs années de recherches faites dans des documents d'archives, d'histoire orale et de fouilles archéologiques et les ajoutera à ceux du Projet d'histoire orale des terres ancestrales des Premières nations Gwitchin Vuntut pour ainsi donner une interprétation approfondie du site et de ses environs. Le projet d'histoire orale est financé conjointement par la Direction du patrimoine et par plusieurs autres organismes.

Lieu historique de Forty Mile, Fort Cudahy et Fort Constantine

Pour la deuxième année consécutive, les enquêtes archéologiques préliminaires se poursuivirent en 1999 avec l'aide d'étudiants de la Première nation des Tr'ondëk Hwëch'in. À l'embouchure de la rivière Fortymile, sur la rivière Yukon, se trouvait le village de Forty Mile et ses quelques 100 bâtiments où 600 personnes vivaient à l'époque de la découverte d'or dans le Klondike en 1896. Aujourd'hui, seuls quelques bâtiments tiennent encore debout. Un poste de traite de la Compagnie de transport et de commerce nord-américain était installé à Fort Cudahy et tout près, à Fort Constantine, se trouvait le premier poste de la Police à cheval du Nord-Ouest (aujourd'hui la Gendarmerie royale du Canada) au Yukon. Outre les fouilles archéologiques, la carte du site fut tracée et des photographies aériennes prises pour aider à l'élaboration du plan directeur en 2000. Ce lieu historique est la copropriété des Premières nations des Tr'ondëk Hwëch'in et de la Direction du patrimoine et est cogéré par ces derniers. L'*Entente définitive des Tr'ondëk Hwëch'in* prévoit la mise sur pied d'un comité directeur mixte pour

s'assurer que le plan directeur est conforme aux dispositions de l'Entente.

Dawson City

Un gros travail d'inventaire des bâtiments historiques de Dawson City, et des cimetières au nord de la ville, fut achevé en 1999. Ce travail constitue la première mise à jour d'importance à l'Inventaire des bâtiments historiques du Canada depuis le début des années 1970 et y apporte de nombreux changements. Et puisque Dawson City tente de se faire inscrire à la liste des villes du patrimoine mondial, cette mise à jour lui sera des plus précieuses. Les photographies aériennes et les relevés procurent des données plus précises des sites situés au coeur même de la ville historique qu'est Dawson City, et même sur les pentes adjacentes, ainsi que ceux situés à Tr'o-ju-wech'in (Klondike City) et à West Dawson (lire l'article su Tr'o-ju-wech'in plus loin).

Traversant les districts aurifères du Klondike, immédiatement à l'extérieur de Dawson City, la piste du patrimoine Ridge Road, mesurant 23 km, est encore utilisée par les adeptes de marche à pied, d'équitation et de bicyclette qui peuvent sans problème se rendre dans les crêtes montagneuses y admirer de magnifiques points de vue du Klondike. La piste du patrimoine Ridge Road, de même que la piste terrestre de Whitehorse à Dawson City constituent les principaux tronçons du sentier transcanadien du Yukon.

Lieu historique de Fort Selkirk

En vertu de dispositions prévues dans l'*Entente définitive de la Première nation des Selkirk*, et en raison d'activités et de changements produits au lieu historique de Fort Selkirk au cours des dix dernières années, il a fallu, à la fin de 1999, s'attaquer à faire la mise à jour du plan directeur, plan qui remontait à

1990. La Première nation des Selkirk et la Direction du patrimoine seront conjointement propriétaires et gestionnaires du site qui sera officiellement désigné lieu historique au Yukon.

Au cours du processus de planification, il faudra consulter la Première nation de Selkirk et la population pour savoir comment conserver l'aspect original de Fort Selkirk et en faire un « site protégé culturel bien en vie ». Il faudra trouver le juste milieu entre les visites du site, les attentes des visiteurs et la tolérance du milieu historique, culturel et naturel.

Un des travaux les plus visibles effectué au site en 1999 est certainement la réinstallation de clôtures dans le village. Disparues depuis plus de 40 ans, ces clôtures nous rappellent un moment de l'histoire en nous remettant en mémoire ce concept culturel du sens de la propriété et de la sécurité. L'installation sur la rivière Yukon d'une génératrice électrique actionnée par l'eau avec capteur solaire et des batteries d'accumulateurs aidera grandement les camps de travail et les cuisines à moins dépendre des génératrices électriques.

Canyon City

Le lieu historique Canyon Site, sur les berges de la rivière Yukon, juste au sud de Whitehorse, continue à attirer les résidents de l'endroit et les touristes. Des visites guidées du site et du corridor de la rivière constituent un bon mélange d'interprétation du patrimoine naturel et culturel de la région. Selon le Plan du corridor de la rivière Yukon, demandé par la ville de Whitehorse en 1999, Canyon City constitue un foyer principal pour l'interprétation du patrimoine. Canyon City évoque l'utilisation ancestrale des terres par la Première nation des Kwanlin Dun ainsi que les origines de la ville pendant la Ruée vers l'or du Klondike.

Conférence sur les mammouths de 2003

Organisée par la Direction du patrimoine, la troisième Conférence internationale sur les mammouths se tiendra du 18 au 20 mai 2003. La première de ces conférences eut lieu à St-Petersburg en Russie en 1995 et la deuxième à Rotterdam dans

les Pays-Bas en 1995. Le Centre d'interprétation Beringie du Yukon, mis sur pied par la Direction du patrimoine, comptera au nombre des lieux de réunion lors de la conférence. La Conférence attirera les scientifiques qui s'intéressent au

mammouth de Sibérie et à l'ère quaternaire et comprendra des exposés sur les toutes dernières recherches faites sur une carcasse gelée trouvée en Sibérie.

Nunavut

Gouvernement du Canada - Parcs Canada - Parcs nationaux

Auyuittuq, Quttinirpaaq et Sirmilik

Selon l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, le gouvernement et les Inuit sont tenus de conclure une entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuit (ERAI) avant l'établissement de parcs nationaux dans la région visée par le règlement de l'Accord. L'ERAI porte sur les trois parcs, mais elle prévoit des dispositions qui ne visent qu'un parc en particulier. Ainsi certaines dispositions sont particulières au parc Sirmilik, car la plus grande partie du Refuge d'oiseaux de l'île de Bylot se trouve à l'intérieur de ses limites. Le plan de conservation du Refuge restera donc en vigueur même après l'établissement du parc national.

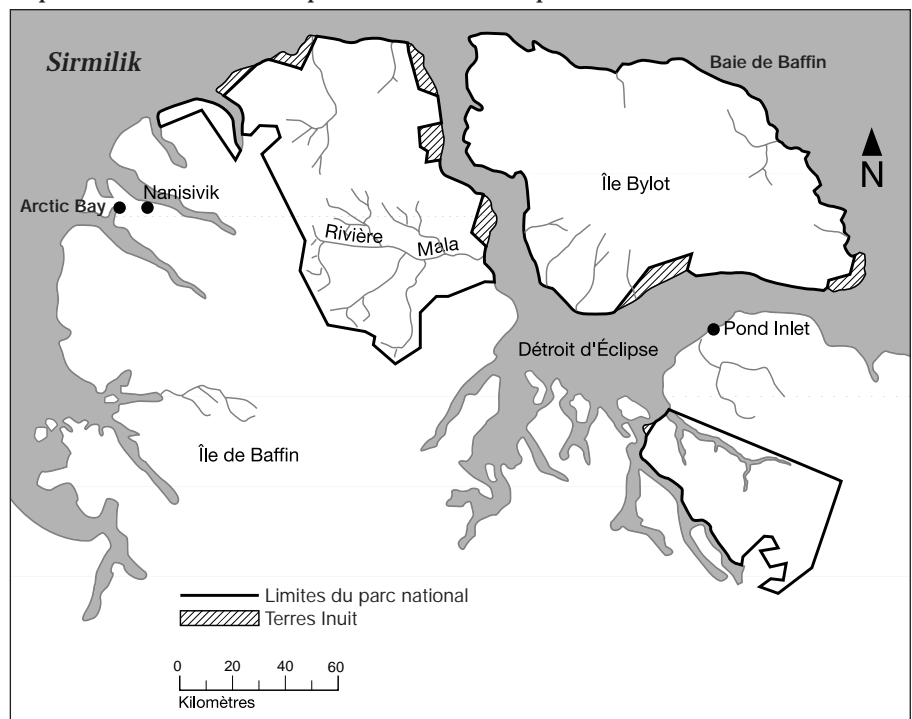
L'ERAI fut signée le 12 août 1999 à Pond Inlet, collectivité connue pour son grand attachement à la culture et au patrimoine inuit. Ainsi, pour commémorer cette journée spéciale, des jeunes et des aînés inuits ont donné un spectacle devant les dignitaires. L'Entente procurera à la population inuite et au gouvernement un moyen de travailler ensemble à l'atteinte des buts et des objectifs qu'ils partagent afin de protéger et de

préservier les régions naturelles de ces aires. En vertu des conditions prévues dans l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, le gouvernement est tenu d'adopter une loi visant à désigner les trois sites parcs nationaux, et ce au plus tard un an après la signature de l'ERAI.

Le Parc national Auyuittuq fut établi au début des années 1970 et il attire environ 600 touristes par saison. Par contre, la période du gel au début de l'hiver et celle du dégel au printemps ralentissent l'achalandage au parc. De juin à septembre, les touristes peuvent

se rendre au parc à bord d'embarcations louées à des entreprises locales de tourisme; de la mi-février à la fin de mai, ils peuvent s'y rendre en auto-neige ou en ski.

Environ 150 touristes visitent le Parc national Quttinirpaaq (anciennement connu sous le nom d'île d'Ellesmere) pendant la saison touristique qui dure de juin à août. Le personnel et les touristes doivent d'abord se rendre à Resolute Bay pour ensuite continuer jusqu'à Tanquary Fiord où se trouve un campement.



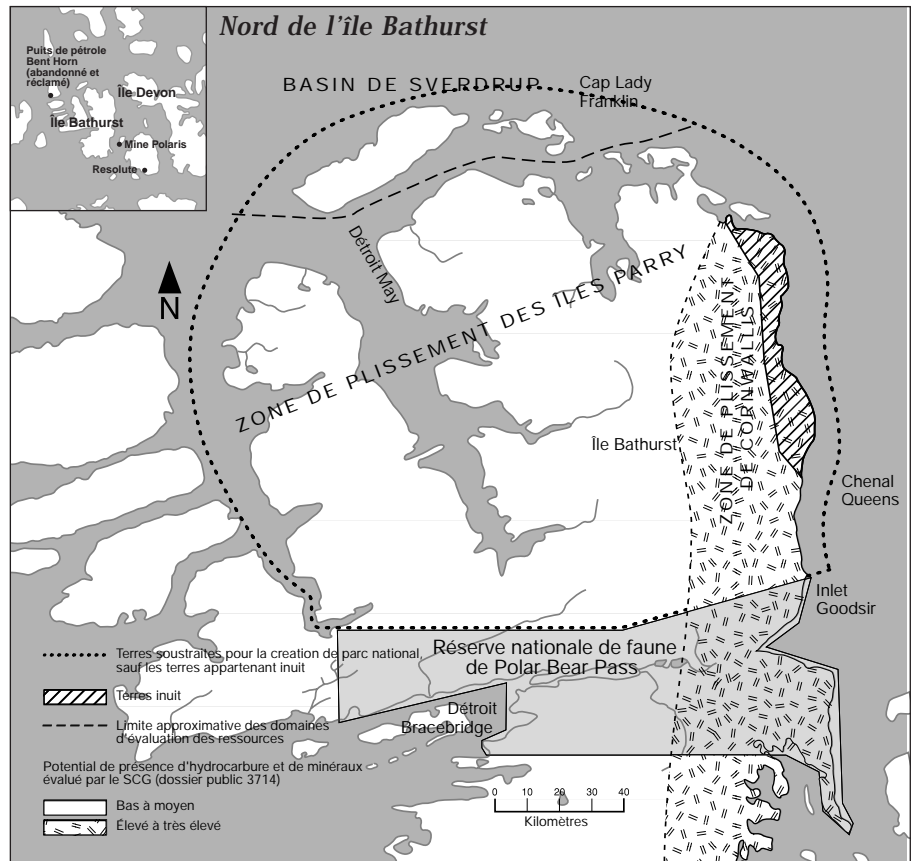
Le dernier né des trois parcs sur l'île de Baffin est le parc national Sirmilik qui, outre ses spectaculaires paysages et panoramas de la faune, déborde de sites archéologiques et de patrimoine culturel au grand bonheur des touristes qui y vivent une expérience dans la nature des plus enrichissantes. La saison touristique est semblable à celle du parc national Auyuittuq, mais peut varier selon le nombre d'heures de clarté et les conditions de la glace.

Le personnel de la haute direction du Nunavut Field Unit prévoit quitter ses locaux situés à Pangnirtung pour aller s'installer à Iqaluit d'ici septembre 2000. Le Secrétariat des écosystèmes présentement installé à Ottawa suivra plus tard. Puisqu'il est maintenant plus facile de se déplacer entre les communautés, les services et la communication avec les communautés avoisinantes des parcs se sont nettement améliorés.

Nord de l'île de Bathurst (Tuktusiuqviauluk)

Le nord de l'île de Bathurst non seulement est représentatif de la géologie, de la topographie, de la végétation et de la faune de la région naturelle de l'Extrême-Arctique, mais il constitue également un habitat important pour le caribou de Peary, espèce menacée d'extinction qu'on trouve uniquement dans les îles arctiques canadiennes. En raison des rudes hivers, la population de caribous de Peary a dangereusement diminué au cours des dernières années. Une importante aire de mise bas de cette espèce se situe dans la partie nord de l'île.

Appuyé par la collectivité, le gouvernement des T. N.-O. et l'Association des Inuit de Qikiqtani, le premier ministre du Canada annonça en octobre 1996 qu'en vertu de la *Loi sur les terres territoriales*, des terres seraient



mis en réserve pour l'établissement d'un futur parc national. En vigueur jusqu'au 1^{er} octobre 2001, une mesure du genre empêchera toute manifestation d'intérêt dans ces terres, par exemple une concession minière.

L'île Bathurst est située juste à côté de la petite île Cornwallis, où se trouve la mine Polaris. Cette mine de métal commun, la plus septentrionale au monde, appartient à Cominco Ltd. En 1995, des géologues de la Commission géologique du Canada (CGC) découvrirent un nouveau dépôt de plomb et de zinc sur l'île de Bathurst, au sud du site proposé pour l'établissement du parc. Selon les rapports préliminaires de la CGC sur l'évaluation des ressources minérales et énergétiques, il existe un grand potentiel de plomb et de zinc dans les parties nord de l'île, à l'intérieur des limites proposées pour le parc. Au

nord-ouest de l'île Bathurst se trouve le bassin de Sverdrup, qui compte d'importantes réserves de pétrole et de gaz naturel.

La CGC publia son Rapport définitif sur l'évaluation des ressources minérales et énergétiques (dossier public n° 3714) en avril 1999. Le Rapport indique un potentiel très élevé de dépôt de plomb et de zinc et un moyen à élevé de pétrole et de gaz dans la zone de plissements de Cornwallis dans la partie est de l'île, et un potentiel moyen à élevé de métaux communs et de gaz dans le reste de la région étudiée par la CGC. La CGC voit aussi dans cette région la possibilité de construire une route d'accès pour se rendre à des grosses quantités de ressources pétrolières et gazières dans les parties adjacentes du nord du Nunavut. La mine Polaris, et l'ancienne mine Bent Horn Well, ont prouvé que l'extraction de ressources dans l'Arctique est

économiquement viable.

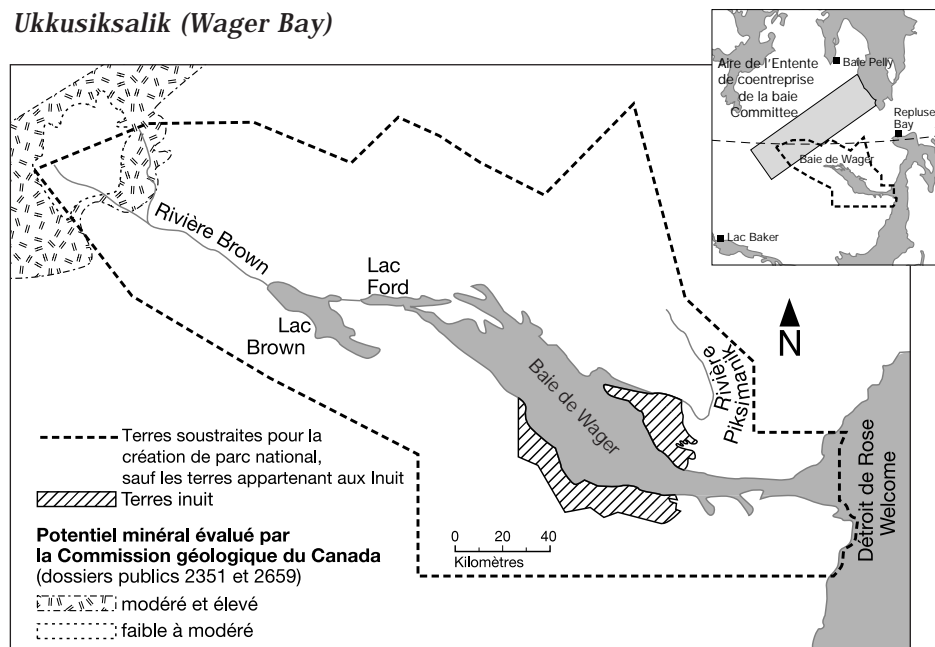
En novembre 1999, un atelier de deux jours s'est tenu à Resolute Bay afin de discuter le Rapport définitif d'évaluation de la CGC. Des représentants de la collectivité et les participants de l'atelier y ont entendu une description du potentiel minier et énergétique, une explication des méthodes d'évaluation des ressources, des propositions d'exploration et d'exploitation dans la région, et les impacts économiques possibles en rapport aux restrictions d'accès aux terres. Puisque les réserves minérales de la mine Polaris diminuent, la compagnie Cominco fait présentement de l'exploration à l'est de la mine pour tenter de trouver de nouveaux gisements afin de prolonger ses activités minières. Les représentants du gouvernement animèrent une discussion, mais ne prirent position sur aucun dossier. Les participants ont également effleuré la question du parc et de la faune, tout particulièrement, le caribou de Peary en tant qu'espèce en voie d'extinction.

Depuis la publication du Rapport définitif de la CGC, l'étude de faisabilité du parc est terminée. Les gouvernements et les Inuit peuvent maintenant décider s'ils vont poursuivre et entamer les négociations officielles sur les conditions d'établissement du parc. Conformément à l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*, ces négociations prendraient la forme d'une entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuit. Si les parties sont d'accord, les négociations commencent en 2000.

Ukkusiksalik (Baie de Wager)

Les négociations concernant l'établissement du parc national de la baie de Wager se poursuivent. Conformément à l'*Accord sur les revendications*

Ukkusiksalik (Wager Bay)



territoriales du Nunavut, les gouvernement du Canada et du Nunavut, et l'Association des Inuit de Kivalliq, au nom de la population inuite, négocient une entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits. Cette entente établira les conditions d'établissement du parc national, dont ses limites, son utilisation, les avantages pour les Inuits, sa cogestion, la gestion des mesures pour l'abattage d'urgence d'ours polaires, les camps d'avant-poste, et la possibilité pour les Inuit d'y extraire de la pierre à sculpter. Les mesures provisoires de protection relatives aux terres proposées pour le parc resteront en vigueur jusqu'au 1^{er} octobre 2004.

Suggérée pour la première fois en 1978, cette proposition tient toujours. Les consultations publiques commencèrent après la signature de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut* et les négociations officielles en mai 1997. Les parties en cause prévoient conclure les négociations en 2000.

Ukkusiksalik serait une aire représentative de la région naturelle de la toundra centrale. Mer intérieure qui s'étend à plus

de 100 km à l'ouest de la Baie d'Hudson, la baie de Wager constitue le coeur même du parc qu'on compte établir. L'aire proposée pour ce parc compte une impressionnante variété de reliefs, notamment des eskers, des slikkes, des falaises et des drumlins, ainsi qu'un large éventail d'habitats où vivent des caribous, des boeufs musqués, des loups, des lièvres arctiques, des faucons pèlerins et des faucons gerfauts. L'aire proposée comprend des parties du littoral et une partie importante de la vie marine. La baie de Wager a des marées de huit mètres et leur puissante action crée un impressionnant effet de chute à rebours. Deux étendues d'eau salée sont libres de glace à longueur d'année et contribue à la grande population de mammifères marins, notamment l'ours polaire, le béluga, le phoque annelé et le phoque barbu. La région regorge de ressources culturelles, avec plus de 500 sites archéologiques où se trouvent entre autres des pièges à renard, des ronds de tente, des caches de nourriture et des inuksuit. Datant du 20^e siècle, mais aujourd'hui abandonnés, le poste de la Compagnie de la Baie

d'Hudson et la mission catholique accentuent l'histoire humaine de la région. Ajoutons que les résidents inuits des collectivités du Kivalliq y vont encore chasser et pêcher.

Environnement Canada - Service canadien de la faune

Projets de conservation nouveaux et actuels

L'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut consacre un chapitre complet aux aires de conservation, notamment deux nouvelles réserves d'espèces sauvages et douze refuges d'oiseaux migrateurs, tous administrés par le Service canadien de la faune. En vertu de cet accord, les parties concernées sont tenues de négocier une entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuit pour la plupart des aires de conservation et d'élaborer des plans directeurs pour toutes les aires. À l'heure actuelle, le Conseil canadien de la faune travaille à l'élaboration d'ententes sur les

répercussions et les avantages pour les Inuit et de plans directeurs pour plusieurs des aires décrites ci-dessus. Le Conseil canadien de la faune et la Nunavut Tunngavik Inc. tiennent des discussions pour trouver des façons de conclure les ententes sur les répercussions et les avantages pour les Inuit applicables aux aires de conservation du Conseil canadien de la faune du Nunavut, notamment l'élaboration d'une entente-cadre.

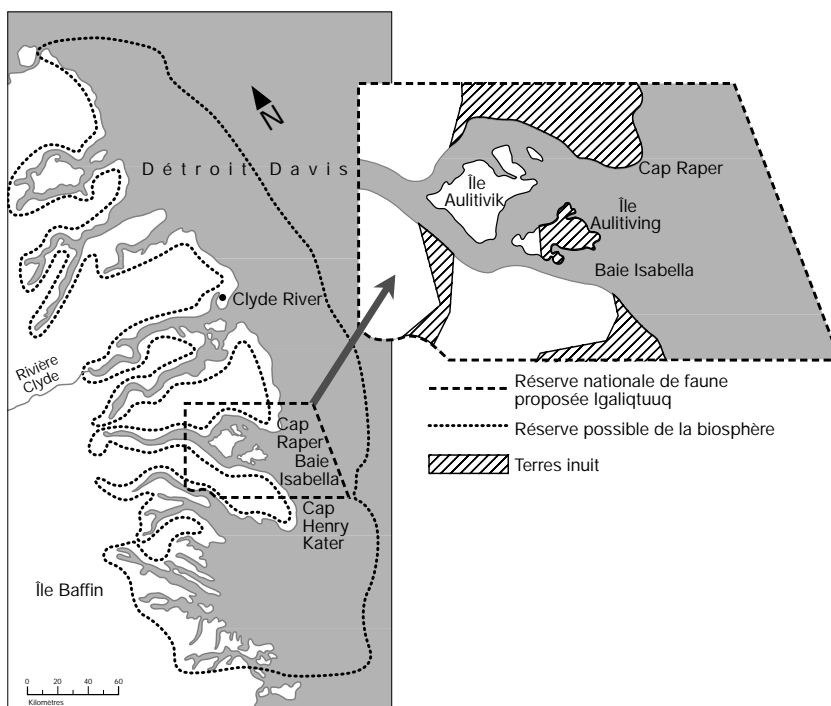
Le Conseil a déterminé quels sites il fallait désigner en premier afin de protéger d'importants habitats fauniques. Les collectivités ont désigné d'autres sites à protéger en vertu des lois qui relèvent du Conseil canadien de la faune. L'état d'avancement de quelques-uns de ces projets est décrit ci-après.

Réserve nationale de faune d'Igaliqtuuq

En 1992, la collectivité de Clyde River proposait la création de la réserve nationale de faune d'Igaliqtuuq en vue de protéger

un important habitat de baleines boréales dans la baie Isabella, à l'île de Baffin. Le Conseil de gestion de la faune du Nunavut approuva les limites de la réserve d'Igaliqtuuq en juin 1994. Un comité de planification composé de représentants de l'Organisation des trappeurs et des chasseurs (OTC) de Nangmoutaq et des gouvernements fédéral et territorial ont achevé la version provisoire du plan directeur pour la réserve nationale. Entamées en septembre 1997, les négociations relatives à l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuit entre l'OTC et les gouvernements fédéral et territorial ont abouti à une entente provisoire, en février 1998. La dernière partie des négociations a commencé au début de l'an 2000. Une fois l'Entente conclue, le Service canadien de la faune entamera le processus officiel de désignation de la réserve nationale de faune. En août 2000, le Conseil canadien de la faune, en collaboration avec la collectivité de Clyde River, dressera la carte de l'habitat et fera l'inventaire biologique de la baie Isabella.

Igaliqtuuq



Réserve nationale de faune de Nirjutiqavvik

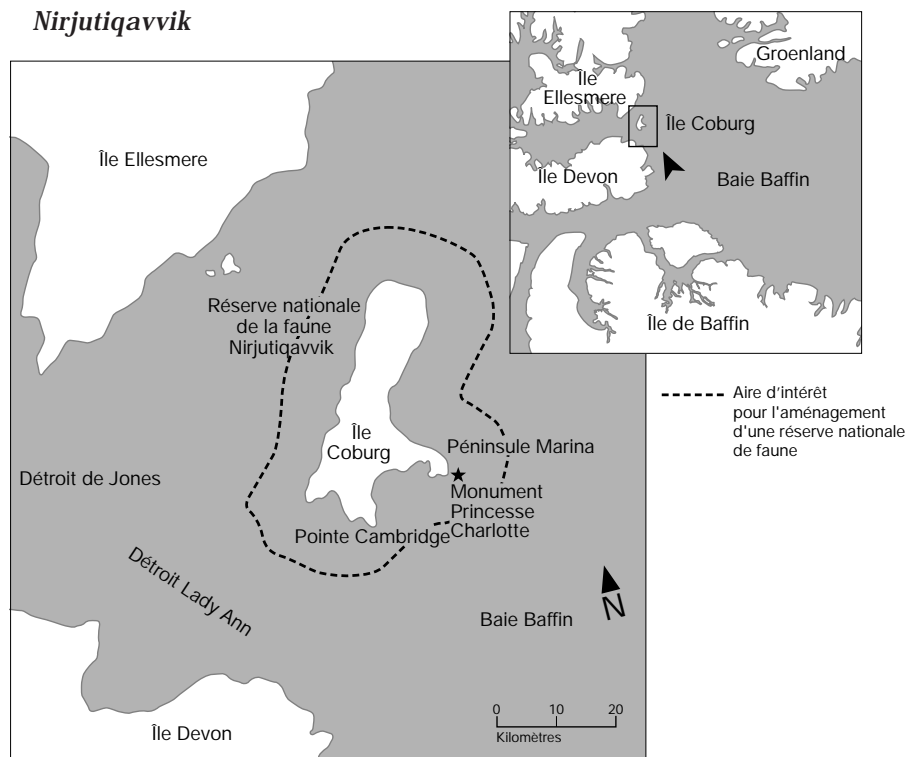
L'île Coburg et les eaux environnantes furent désignées réserve nationale de faune le 30 août 1995. Située au large de la pointe sud-est de l'île d'Ellesmere, la Réserve, est l'une des plus importantes aires de nidification d'oiseaux de mer de l'Arctique canadien. Jusqu'à 385 000 marmettes de Brännich, mouettes tridactyles, fulmars boréaux et guillemots à miroir nichent sur les falaises de la côte sud de l'île Coburg et sur le monument de la princesse Charlotte, petite île située près de la colonie de l'île Coburg. En raison de la courte distance entre l'île et les ouvertures permanentes dans la

banquise (polynies) dans la baie de Baffin et dans le détroit de Lady Ann, les oiseaux jouissent de sources abondantes de nourriture, sans oublier l'habitat intéressant pour l'ours polaire, le phoque annelé, le phoque barbu, le morse et finalement le narval et le béluga en migration.

Composé de représentants de la collectivité de Grise Fiord, du Conseil canadien de la faune et du ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique du gouvernement des T.N.-O. un comité de gestion spécial a fixé les buts et les objectifs du plan directeur de la réserve nationale de faune. Les travaux ont toutefois été suspendus jusqu'à l'adoption de l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuit (ERAI). Vers la fin de 1997, l'Association des Inuit de Qikiqtani a obtenu le statut d'organisation inuite désignée pour négocier une entente pour la réserve Nirjutiqavvik. Par suite de discussions préliminaires avec le Conseil canadien de la faune, l'Association a décidé de reporter le début des négociations après l'adoption de l'ERAI pour Igaliqtuuq. Le Conseil canadien de la faune prévoit ensuite entamer les négociations d'une même entente pour Nirjutiqavvik avec l'Association des Inuit de Qikiqtani.

Réserves nationales de faune de Qaqalluit (Cape Searle) et d'Akpait (Reid Bay)

Selon des études faites par le Conseil canadien de la faune dans les années 1970, d'importantes colonies d'oiseaux de mer vivent à Qaqalluit (Cape Searle) et à Akpait (Reid Bay), deux sites situés à environ 70 km au sud-est de Qikiqtarjuaq (anciennement connu sous le nom de Broughton Island). Plusieurs espèces d'oiseaux de mer, notamment une colonie de fulmars boréaux



évaluée à environ 100 000 couples, soit environ 27% de la population totale de cette espèce au Canada, vivent dans les rochers à Qaqalluit. À Akpait, on retrouve aussi plusieurs espèces d'oiseaux marins vivant dans les falaises, notamment, une colonie de 200 000 marmettes de Brünnich (soit environ 14% de la population totale au Canada). Au cours des années 1980 et au début des années 1990, le Conseil canadien de la faune voulut proposer ces sites à titre de Refuges d'oiseaux migrateurs, mais il n'obtint pas l'appui de la collectivité avoisinante. En 1999, le hameau de Qikiqtarjuaq reçut l'appui de l'Organisation des chasseurs et des trappeurs de Nativik, de la Nunavut Tunngavik Inc., de l'Association des Inuit de Qikiqtani et du Comité d'aménagement des terres de Qikiqtarjuaq afin de reprendre les discussions en vue de protéger ces sites en les désignant Réserves nationales de faune. Le

hameau communiqua avec le Conseil canadien de la faune pour entamer ces discussions. Les premières réunions entre le hameau, le Conseil canadien de la faune et les organismes inuits se tiendront en 2000.

Refuge d'oiseaux migrateurs de Cape Dorset

Le Refuge d'oiseaux migrateurs de Cape Dorset fut établi en 1958 en vue de protéger trois groupes d'îles où les eiders, particulièrement les eiders à duvet, nichent. Au début des années 1950, on évalué à 5 000 les eiders à duvet qui se reproduisaient sur ces îles. Malheureusement, lorsque les Inuit allèrent s'installer à Cape Dorset en 1966, la chasse aux eiders, à leurs oeufs et à leur duvet augmenta énormément ce qui entraîna le déclin de la population d'eiders reproducteurs sur ces îles. De 1 100 couples d'eiders vivant sur l'île Sakkiak en 1955, il n'en restait aucun en 1984.

Avec la disparition des eiders, il n'y avait plus aucune raison de conserver le refuge. Dans le cadre de la Politique minière pour le Nord de 1986 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le gouvernement fédéral s'engagea à réviser les limites de tous les refuges d'oiseaux migrateurs. Le Conseil canadien de la faune s'en chargea et conclut que le Refuge de Cape Dorset était le seul qu'il fallait enlever de la liste. À la fin de 1999, le Refuge d'oiseaux migrateurs de Cape Dorset fut officiellement rayé de la liste par le gouvernement fédéral, en d'autres mots, il n'existe plus.

Bureau du Conseil canadien de la faune dans le Nunavut

Le 1^{er} septembre 1999, le Conseil canadien de la faune (CCF) ouvrit son nouveau bureau à Iqaluit. Ainsi, la gestion de la plupart des aires de conservation du CCF situées au Nunavut relèvera du bureau d'Iqaluit, notamment la délivrance de permis pour exercer des activités dans les refuges d'oiseaux migrateurs du Nunavut et dans les réserves nationales de la faune. L'adresse du bureau du CCF du Nunavut est indiquée à la fin de ce bulletin.

Gouvernement du Nunavut - Ministère du Développement durable - Division des parcs et du tourisme

Mirnguiqsirviit - Parcs du Nunavut

Nunavut, qui signifie « notre terre », fut créé le 1^{er} avril 1999. La superficie du territoire équivaut à plus du cinquième de celle du pays et contient plus des deux tiers du littoral canadien. Depuis l'établissement de la réserve faunique du Thelon en 1927, plus de 300 000 km² de parcs et d'aires de conservation sont maintenant protégés au Nunavut.

Les résidents sont fiers de leur

patrimoine naturel et culturel, de leurs solides liens avec la nature et ses ressources, de leurs collectivités, de la faune et de leur riche et important passé. Non seulement les parcs territoriaux du Nunavut protègent-ils les importantes aires et paysages naturels et culturels du territoire, mais ils leur rendent hommage et les exposent en permanence sur les scènes locale, régionale, nationale et internationale.

Le ministère du Développement durable s'occupe de la gestion des parcs, du tourisme et de la faune, du développement économique et d'autres dossiers reliés aux activités exercées sur ces terres ainsi qu'à l'utilisation que les gens en font et aux avantages qu'ils en retirent.

Parcs territoriaux du Nunavut et Accord sur les revendications territoriales du Nunavut

Depuis l'adoption de l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut* en 1993, le rôle que le gouvernement joue dans le dossier de la protection de l'environnement au Nunavut a changé. L'Accord reconnaît la valeur des parcs et des aires de conservation et définit la façon de désigner les zones protégées, notamment la participation de la collectivité, la gestion, et les mesures relatives aux répercussions et aux avantages pour les habitants. Avant de pouvoir établir des parcs et des zones protégées, il faut d'abord s'assurer que ces obligations sont respectées. Les négociations sur les répercussions et les avantages pour les Inuit se poursuivront en 2000.

Nouveau programme des parcs au Nunavut

Le gouvernement du Nunavut s'applique à élaborer un programme des parcs du Nunavut dans lequel les rôles et les valeurs des parcs et des zones protégées

du Nunavut sont clairement définis. De plus, le Programme précisera les relations entre les parcs nationaux et les territoriaux et les zones protégées, les rivières du patrimoine et d'autres mesures proposées comme celle des aires marines de conservation au Nunavut. Une fois terminé, le Programme des parcs du Nunavut contribuera à la réalisation des buts à long terme du Nunavut et de ses collectivités grâce aux principes directeurs qu'il contiendra en matière de tourisme, de loisirs, de protection des habitats, de croissance économique et de développement durable. Viendra ensuite le Plan de création du réseau des parcs et des zones protégées et les changements nécessaires aux lois et aux politiques connexes, qui dicteront la création de futurs parcs et de futures zones protégées au Nunavut.

Parc Kuklok (la chute Bloody)

Kuklok (anciennement la chute Bloody) est situé à 15 km en amont de Kugluktuk sur la rivière Coppermine. Le paysage du parc, avec ses étendues onduleuses de toundra, entrecoupées d'escarpements et d'affleurements rocheux et de falaises abruptes le long de la rivière et de la chute, offre un point de vue où on peut observer la faune, pêcher, faire de la randonnée pédestre et du camping. Le parc est une destination de choix pour les gens qui veulent faire une expédition d'un jour en canot depuis Kugluktuk ou descendre la rivière Coppermine en radeau pneumatique pour aller camper à Kuklok. Les habitants de la région utilisent de plus en plus cet endroit pour aller pêcher ou camper, perpétuant ainsi l'utilisation ancestrale du site.

Site national historique depuis 1978, la chute Bloody se trouve à l'intérieur du Parc Kuklok. Les vestiges d'habitations d'hiver des

autochtones de Thule datant d'il y a plus de 500 ans, les preuves archéologiques de camps de chasse au caribou remontant à plus de 1 500 ans, l'utilisation pre-dorset du site il y a plus de 3 500 ans et la riche histoire d'exploration de l'Arctique prouvent tous l'importance historique du site. Ce sont là les raisons de vouloir que la rivière Coppermine soit désignée rivière du patrimoine.

Compte tenu de l'utilisation croissante de la région et des préoccupations que cela suscite quant aux risques pour les richesses naturelles et culturelles, des représentants de la collectivité et du ministère du Développement durable joignirent leurs forces pour établir un parc à Kuklok. Ils élaborèrent un plan directeur conceptuel en 1995, qui fut ensuite approuvé par la collectivité. Les résultats d'un sondage et des réunions qui se sont tenues dans la collectivité ont permis de cerner les principaux points dont il faut tenir compte. Il s'agit avant tout de protéger les sites archéologiques, de ne pas laisser les déchets s'accumuler dans le parc, de limiter l'utilisation des véhicules tout-terrain en améliorant la piste qu'ils empruntent. Les travaux d'amélioration de cette piste sont en marche à l'extérieur du parc et ils se poursuivront à l'intérieur du parc. Des travaux de conception et d'aménagement d'installations et de centres d'interprétation sont également en marche.

Parc territorial Kekerten

Le parc Kekerten servait de station de dépeçage aux baleiniers

dans les années 1850 et 1860. Située à 50 km de Pangnirtung à l'intérieur du détroit de Cumberland, l'île a commencé à servir de station de dépeçage peu après sa découverte par le baleinier William Penning en 1840. Leurs grandes connaissances des baleines, de la région et de l'art de survivre dans l'Arctique firent des Inuit des alliés essentiels des baleiniers. On trouve encore à ce site, de nombreux vestiges de la station de dépeçage, notamment les fondations des trois magasins construits par les baleiniers écossais en 1857, de gros chaudrons en fer utilisés pour faire fondre la graisse de baleine et finalement des armatures et des ronds de tentes.

Rivières du patrimoine

Rivière Kazan

Prenant sa source dans le Lac Kazba, près de la frontière entre le Nunavut et le Manitoba, la rivière Kazan monte vers le nord jusqu'à Baker Lake traversant la forêt boréale jusqu'à la toundra sans arbre du bouclier canadien.

La vallée de la Kazan était un important territoire de chasse pour les Inuit et on peut encore y trouver d'impressionnantes hardes de caribous, de même que de boeufs musqués, de loups et d'autre faune arctique. Des faucons pèlerins et d'autres oiseaux de proie nichent le long du rivage marécageux. À la chute Kazan, la rivière tombe brusquement de 25 mètres pour ensuite continuer en furie sur deux kilomètres à travers une gorge de grès rouge aux murs de rochers abrupts. L'histoire de la

rivière se trouve dans plus de 185 sites archéologiques échelonnés sur une distance de plus de 500 km et dans le lieu historique national de la traverse d'automne du caribou, où les chasseurs inuits attendaient la migration annuelle de la harde de caribous Kaminuriak.

Rivière Soper

La rivière Soper (qui porte le nom du biologiste Dewey Soper, mais connue localement sous le nom de Kuujuaq ou la grande rivière), la plus grande au sud de l'île de Baffin, traverse le parc Katannilik à partir de la péninsule Meta Incognita jusqu'au lac Soper et se termine en mélangeant ses eaux aux eaux salées du littoral sud de l'île de Baffin. Des vagues de 10,6 mètres se produisent à la chute Soper, où les courants « contraires » causés par les marées hautes du détroit de Hudson mêlent l'eau fraîche de la toundra à l'eau salée de l'océan.

Le microclimat de sa vallée, protégée des vents violents, rend cet écosystème légèrement plus chaud que les écosystèmes trouvés à des latitudes semblables et protège une « forêt » de saules de 3,6 mètres de haut et un riche paysage de carex, de bruyères et de baies sauvages qu'on ne trouve nulle part ailleurs dans les îles de l'Arctique. La vallée compte une longue histoire de patrimoine inuit et une variété de concentration inhabituelle de faune, notamment des caribous, des loups, des lièvres et, tout dernièrement, des ours polaires.

Pour de amples renseignements...

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur les projets décrits dans *Nouveaux parcs dans le Nord* auprès des services suivants :

Parcs territoriaux, rivières du patrimoine et Stratégie des zones protégées pour les T. N.-O.

Ressources, Faune et
Développement économique
Parcs et tourisme
Gouvernement des T. N.-O.
C. P. 1320
YELLOWKNIFE NT X1A 2L9
www.rwed.gov.nt.ca
À l'attention de : Robin Reilly
Directeur
Téléphone : (867) 873-7902
Télécopieur : (867) 873-0163
Courriel : robin_reilly@gov.nt.ca

Parcs territoriaux et rivières du patrimoine du Nunavut

Ministère du Développement
durable
Division des parcs, du commerce
et du tourisme
Gouvernement du Nunavut
C. P. 1870
IQALUIT NU X0A 0H0
www.rwed.gov.nt.ca
À l'attention de : Richard Wyma
Directeur, Parcs et aires de
conservation
Téléphone : (867) 975-5935
Télécopieur : (867) 975-5980
Courriel : rwyma@gov.nu.ca

Ressources culturelles des T. N.-O.

Éducation, Culture et Formation
Direction de la culture et du
patrimoine
Centre du patrimoine
septentrional Prince de Galles
Gouvernement des T. N.-O.
C. P. 1320
YELLOWKNIFE NT X1A 2L9
www.pwnhc.learnnet.nt.ca
À l'attention de : Boris
Atamanenko
Chef des programmes
communautaires
Téléphone : (867) 920-6370
Télécopieur : (867) 873-0205
Courriel :
boris_atamanenko@ece.learnnet.nt.ca

Parcs, rivières du patrimoine et Stratégie à l'endroit des aires protégées du Yukon

Ressources renouvelables
Parcs et loisirs en plein air
Gouvernement du Yukon
C. P. 2703
WHITEHORSE YK Y1A 2C6
www.gov.yk.ca
À l'attention de : Dave Ladret
Agent de projets spéciaux
Téléphone : (867) 667-3595
Télécopieur : (867) 393-6223
Courriel : dave.ladret@gov.yk.ca

Lieux historiques du Yukon

Tourisme
Direction du patrimoine
Gouvernement du Yukon
C. P. 2703
WHITEHORSE YK Y1A 2C6
www.touryukon.ca
À l'attention de : Doug Olynyk
Coordonnateur des lieux
historiques
Téléphone : (867) 667-5295
Télécopieur : (867) 667-8023
Courriel : doug.olynyk@gov.yk.ca

Parcs nationaux et lieux historiques nationaux

Parcs Canada
C. P. 1166
YELLOWKNIFE NT X1A 2N8
parkscanada.gc.ca
À l'attention de : Les rédacteurs
Nouveaux parcs dans le Nord
Téléphone : (867) 669-2820
Télécopieur : (867) 669-2829
Courriel :
newparksnorth@pch.gc.ca

Refuges d'oiseaux migrateurs et réserves nationales de la faune des T. N.-O.

Environnement Canada
Service canadien de la faune
Division de la conservation dans
le Nord
5204, 50^e Avenue, bureau 301
YELLOWKNIFE NT X1A 1E2
www.mb.ec.gc.ca
À l'attention de : Paul Latour
Biologiste (habitat)
Téléphone : (867) 669-4769
Télécopieur : (867) 873-8185
Courriel : paul.latour@ec.gc.ca

Refuges d'oiseaux migrateurs et réserves nationales de la faune du Nunavut

Environnement Canada
Service canadien de la faune
C. P. 607
IQALUIT NU X0A OHO
www.mb.ec.gc.ca
À l'attention de : Mark Mallory
Biologiste (habitat)
Téléphone : (867) 979-2062
Télécopieur : (867) 979-6808
Courriel : mark.mallory@ec.gc.ca

Aires marines protégées

Ministère des Pêches et des Océans
501, University Crescent
WINNIPEG MN R3T 2N6
www.ncr.dfo.ca
À l'attention de : Jack Mathias
Coordonnateur, Mise en oeuvre de la Loi sur les océans
Téléphone : (204) 983-5155
Télécopieur : (204) 984-2403
Courriel : mathiasj@dfo-mpo.gc.ca

Fonds mondial pour la nature

FMN-T. N.-O.
C. P. 1978
YELLOWKNIFE NT X1A 2P5
www.wwf.ca
À l'attention de : Bill Carpenter
Coordonnateur des espaces en danger aux T. N.-O.
Téléphone : (867) 920-7999
Télécopieur : (867) 920-4999
Courriel : wwfnwt@internorth.com

FMN-Nunavut
C. P. 1432
IQALUIT NT X0A OHO
www.wwf.ca
À l'attention de : John Laird
Coordonnateur du FMN pour le Nunavut
Téléphone : (867) 979-2472
Télécopieur : (867) 979-4257
Courriel : jlaird@nunanet.com

FMN-Yukon
C. P. 31095
WHITEHORSE YK Y1A 5P7
www.wwf.ca
À l'attention de : Juri Peepre
Coordonnateur des espaces en danger au Yukon
Téléphone : (867) 393-8080
Télécopieur : (867) 393-8081
Courriel : cpaws@yknet.yk.ca

Société pour la protection parcs et des sites naturels du Canada

SPPSN-T. N.-O.
C.P. 1934
Yellowknife, T. N.-O. X1A 2P4
www.cpaws.ca
À l'attention de : Greg Yeoman
Directeur de la conservation
Téléphone : (867) 873-9893
Télécopieur : (867) 873-9593
Courriel : cpaws-nwt@yellowknife.com

SPPSN-T. N.-O.
C.P. 618
Fort Simpson, T. N.-O. X0E ONO
www.cpaws.ca
À l'attention de : Stephanie Sibbeston, Coordonnateur des zones protégées
Téléphone : (867) 695-3337
Télécopieur : (867) 695-2665
Courriel : cpawsimp@cancom.net

SSPSN-Yukon
C. P. 31095
WHITEHORSE YK Y1A 5P7
www.cpaws.ca
À l'attention de : Juri Peepre
Présidente
Téléphone : (867) 393-8080
Télécopieur : (867) 393-8081
Courriel : cpaws@yknet.yk.ca

Les organismes qui figurent dans cette liste ont tous contribué à ce bulletin annuel, qui se veut pratique et économique à tous ceux qui suivent de près les questions de conservation du patrimoine naturel et culturel dans le Nord.

Nous recevons avec plaisir vos commentaires que vous voudrez bien communiquer aux co-rédacteurs à l'adresse indiquée sous Parcs nationaux et lieux historiques nationaux.

